



Guide d'installation

Filière compacte coco ECOFLO® 4 à 20 EH
Gamme filtres à fragments de coco en PEHD

Numéro national d'agrément ministériel : N° **2012-026-ext10 à 2012-026-ext20**
(Les visuels présentés dans ce document sont non contractuels)



MARTINIQUE-ZA de Pelletier-97232 Lamentin
☎ 0596571023 📠 0596515307 ✉ procap2@procap.fr

GUADELOUPE-651 rue de la chapelle-ZI Jarry-97122 Baie Mahault
☎ 0590381414 📠 0590327783 ✉ procap2@procap.fr

GUYANE-15 Lot ZI ColleryIII-97300 CAYENNE
☎ 0594257494 📠 0594376263 ✉ procap2@procap.fr

Ce **GUIDE D'INSTALLATION** contient l'information nécessaire à la préparation et à la réalisation de l'installation des Filtres compacts coco ECOFLO®. L'installation doit être effectuée conformément à ce guide.

Ce guide d'installation est complété par le **LIVRET DU PROPRIETAIRE** qui précise les consignes d'utilisation et d'exploitation des filtres ECOFLO®.

Attention, pour une bonne compréhension, ce guide comprend des schémas et visuels indicatifs et simplifiés, ne reflétant pas nécessairement la réalité des installations et des dispositifs (visuels non contractuels).

FICHE TECHNIQUE

DIMENSIONNEMENT ET FONCTIONNEMENT

- la charge polluante admissible par le filtre ECOFLO® est uniquement constituée d'eaux usées de type domestique, à l'exclusion des eaux pluviales et des produits tels que décrits dans le LIVRET PROPRIETAIRE (chapitre 2 CONSIGNES D'UTILISATION). Cette charge polluante maximum admissible correspond au nombre d'équivalents habitants (EH, suivant la règle PP=EH) tel que défini dans la désignation de l'appareil choisi (ex : une filière de type « ECOFLO® 4EH » permet de traiter l'équivalent de 4EH).
- s'il y a discordance entre la charge polluante réelle et celle définie dans la désignation de l'appareil choisi, certains désordres peuvent survenir – dont une réduction de la durée de vie du milieu filtrant, un colmatage prématurée, etc... – non pris en charge au titre de la garantie de l'enveloppe, des accessoires et des périphériques internes et externes, et du filtre compact coco. En pareilles conditions, la responsabilité de PROCAP ne peut être engagée.
- de la même façon, la mise en œuvre, la manutention et l'utilisation des ouvrages proposés par PROCAP devront être réalisées conformément aux prescriptions proposées. L'exploitation sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur et nos prescriptions. A défaut, certains désordres peuvent survenir, non pris en charge au titre de la garantie de l'enveloppe, des accessoires et des périphériques internes et externes, et du filtre compact coco. En pareilles conditions, la responsabilité de PROCAP ne peut être engagée.

MATERIAUX DES COMPOSANTES

- enveloppe principale, couvercle / piédon, réhausse (option), poutre de support d'auget basculant, rampe d'alimentation en PEHD rotomoulé.
- structure interne de renfort : éléments constitués séparément de PVC PRESSION, de fibre polyester
- auget basculant et plaques de distribution : par thermoformage en ABS.
- milieu filtrant: composé de fragments de coco calibrés.

RÉSULTATS MOYENS** DU FILTRE COMPACT COCO PREMIER TECH

Paramètres	Effluent traité (sortie)	Obligations Arrêté du 07/09/09
MES(mg/l)	13 ¹ (96,4%)	30
DBO5 (mg/l)	10 ¹ (97%)	35
	11 ² (97%)	

****Test en eaux brutes à 3611 mg/l de MES, 3101 et 3432 mg/l en DBO5.**

1-Moyenne des 26 bilans réalisés selon les exigences de la norme EN 12566-3.

2-Moyenne des 16 bilans réalisés avec l'effluent brut le plus concentré selon les exigences de la norme EN 12566-3

ATTESTATION DE MARQUAGE CE

Je soussigné Monsieur Roger Lacasse, Vice-président Recherche et développement du Groupe des technologies environnementales de la Société :

**Premier Tech Technologie LTEE
1 Avenue Premier
Rivière du Loup (QUEBEC) CANADA G5R 6C1**

Déclare que les filières, gamme " **Filtre à coco Premier Tech** "
Marque ECOFLO®, (précédente appellation EPURFIX® MC)
destinées au traitement des eaux usées domestiques pour une population jusqu'à 50 EH,
sont conformes à la norme **EN 12566-3+A1 :2009**.

Les essais de type initiaux ont été réalisés par l'organisme notifié sous le n° **0679**.
Rapport d'essais n°CAPE AT 12-010 du 3 février 2012

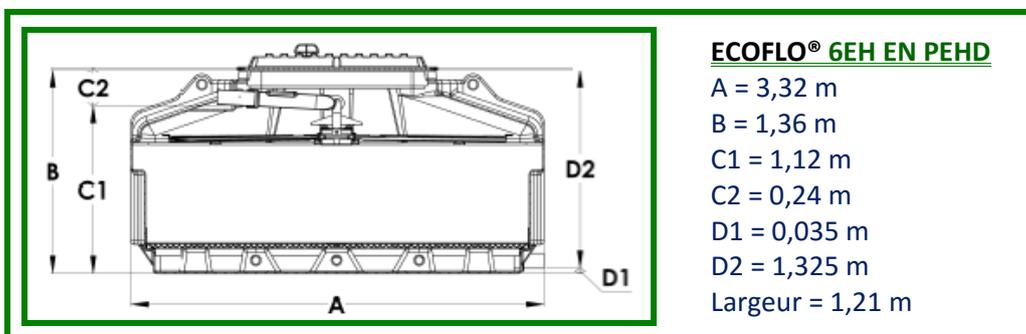
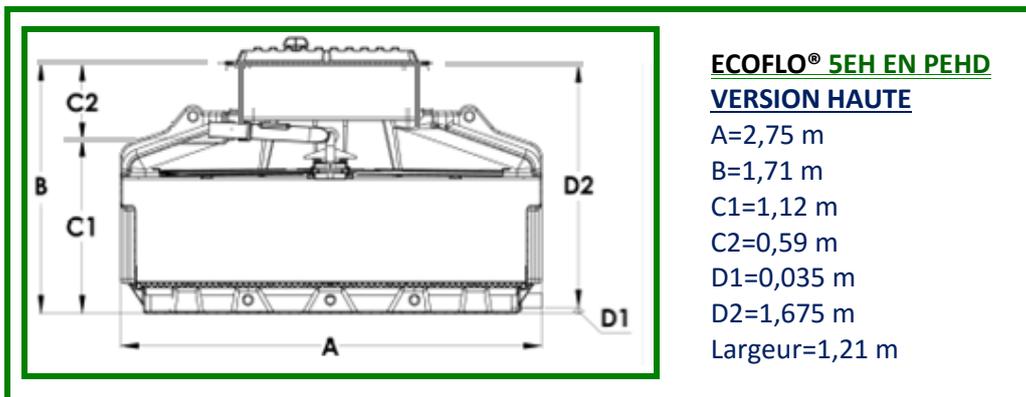
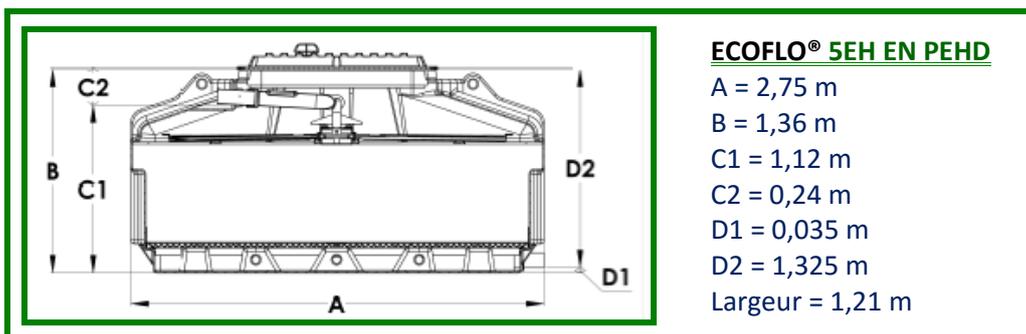
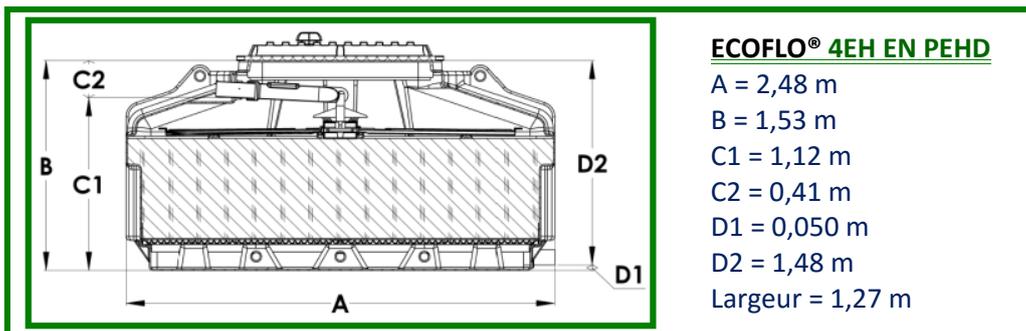
Les Sociétés contrôlées par Maya Group, Ateliers Polyvalents Châteauneuf SAS, sise Zone artisanale Doslet 35430 Châteauneuf d'Ille et Vilaine (France) et Calona Purflo, sise route de St Laurent de la Plaine 49290 Chalonnes sur Loire (France) sont les fabricants des corps creux et intégrateurs exclusifs des Technologies Premier Tech LTEE.

Fait à Rivière du Loup
Le 6 juin 2012

R. Lacasse
2012-06-06

	
Premier Tech Technologie LTEE 1 Avenue Premier Rivière du Loup (QUEBEC) CANADA G5R 6C1 12	
Norme Européenne EN 12566-3+A1:2009	
Gamme " Filtre à coco Premier Tech " Marque ECOFLO®	
Charge Hydraulique journalière: Matériau :	750l/j pour 5EH Polyéthylène
Etanchéité :	Conforme
Résistance à l'écrasement (Pit Test) :	Conforme
Efficacité du traitement :	DCO : 88.1 % DBO₅ : 96.2 % MES : 95.8 %

DIMENSIONNEMENT FILTRES ECOFLO®



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Filtre ECOFLO® (dimensions en m)**

Doit impérativement être précédé de la fosse toutes eaux PROCAP

Hauteur couvercle : 18 cm / Hauteur réhausse ECOFLO4 : 20cm et 30cm (option) / Hauteur réhausse ECOFLO5 : 15cm (option)

Capacité du dispositif complet et du filtre compact	(A) Long	Larg.	(B) Haut d'enfouissement*	(C1/C2) FEE**	(D1/D2) FES**	Ø. E/S (mm)	Accès unique	Poids (kg)	Surface au sol (long x larg.)	Capacité minimum de fosse toutes eaux exigée
ECOFLO 4 EH (ECOFLO4)	2,48	1,27	1,53	1,12 -0,41	0,050 -1,480	100	0,90x0,70	342	3,15 m ²	3m3
ECOFLO 5 EH (ECOFLO5B)	2,75	1,21	1,36	1,12 -0,24	0,035 -1,325	100	1,14x0,74	430	3,35 m ²	3m3
ECOFLO 5 EH version haute (ECOFLO5)	2,75	1,21	1,71	1,12 -0,59	0,035 -1,675	100	1,14x0,74	445	3,35 m ²	3m3
ECOFLO 6 EH (ECOFLO6)	3,32	1,21	1,36	1,12 -0,24	0,035 -1,325	100	1,14x0,74	458	3,93 m ²	4m3

* mesure du bas de l'ouvrage jusqu'au niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté ; ** fils d'eau mesurés : du bas (nombre positif), puis depuis le niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté (nombre négatif). Nous consulter pour accessoires et périphériques. Cotes ci-dessus non contractuelles, et pouvant varier de +/- 5%.

- FOSSE TOUTES EAUX MILLENIUM / ECOFLO (dimensions en m)**

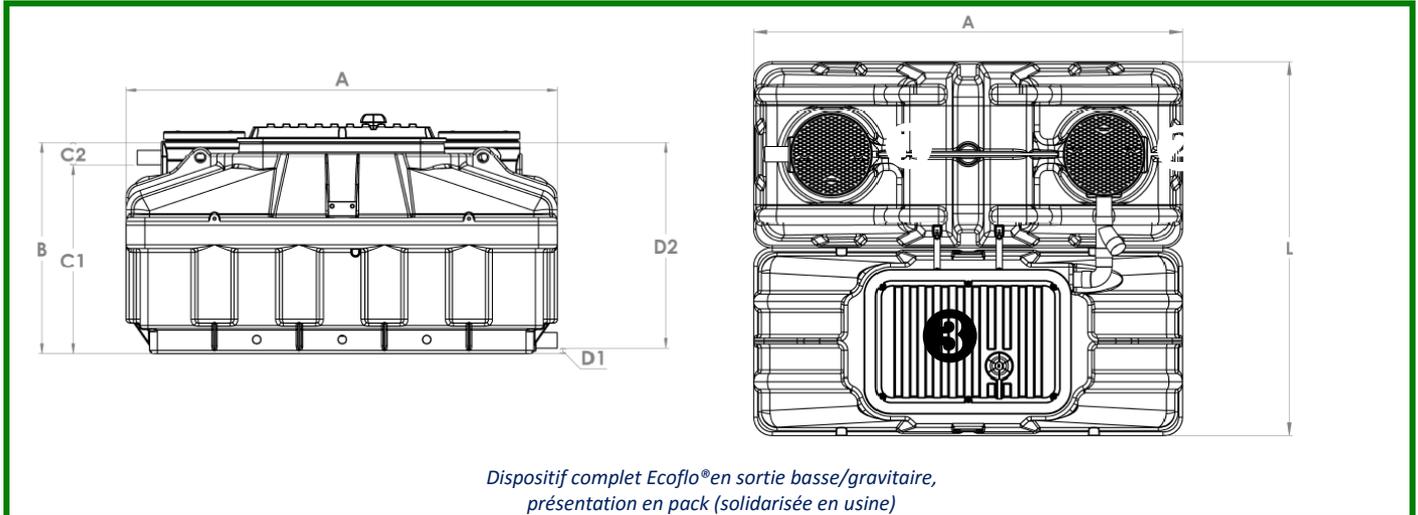
Hauteur couvercle : 3 cm / Hauteur réhausse : 35 cm (option)

Capacité de fosse toutes eaux	(A) Long	Larg.	(B) Haut d'enfouissement*	Diamètre Entr./Sort. (mm)	FEE**	FES**	Poids (kg)	Surface au sol (long x larg.)	Capacité de filtre coco concerné
3 m3 Fosse ECOFLO	2,75	1,22	1,41	100	1,21	1,13	150	3,35 m ²	4 EH - 5 EH
3 m3	2,00	1,60	1,70	100	1,51	1,45	97	3,2 m ²	4 EH - 5 EH
4 m3	2,55	1,60	1,70	100	1,51	1,45	127	4,08 m ²	6 EH - 8 EH
5 m3	3,10	1,60	1,65	100	1,51	1,45	157	4,96 m ²	10 EH
6 m3	3,65	1,60	1,70	100	1,51	1,45	217	5,84 m ²	10 EH - 12 EH
8 m3	3,50	2,00	2,06	160	1,74	1,71	330	7,00 m ²	15 EH - 16 EH
10 m3	4,42	2,00	2,05	160	1,74	1,71	400	8,84 m ²	20 EH

* mesure du bas de l'ouvrage jusqu'au niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté / ** fils d'eau mesurés depuis le bas (nombre positif). Nous consulter pour accessoires et périphériques. Cotes ci-dessus non contractuelles, et pouvant varier de +/- 5%.

● **PRESENTATION EN PACK, SORTIE BASSE**

Fosse toutes eaux Ecoflo®3m3 + filtre Ecoflo® (dimensions en m)

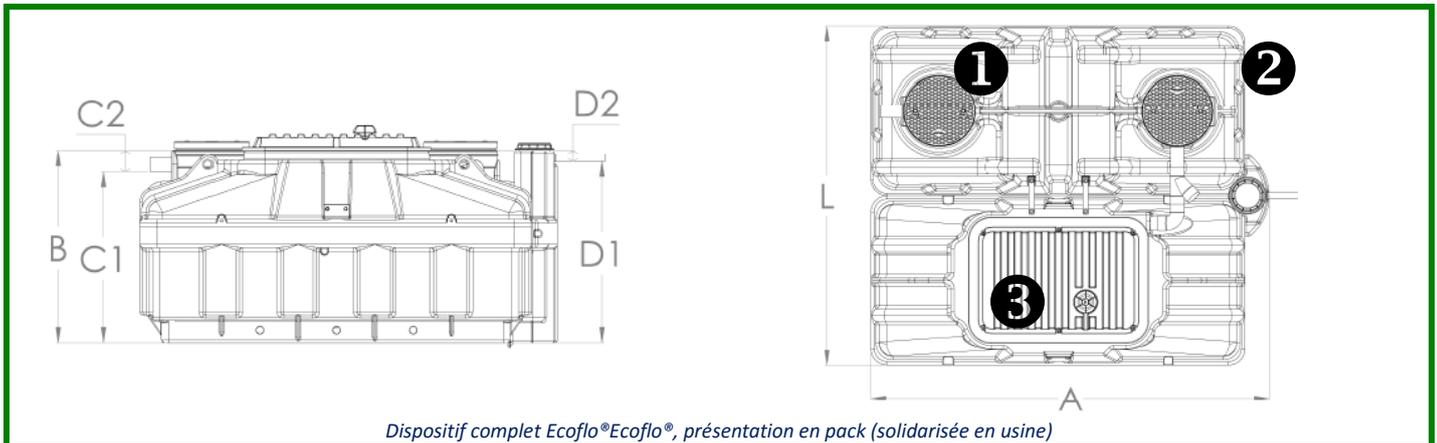


Capacité d'1 unité	(A) Long (m)	(L) Larg. (m)	(B) Haut* (m)	(C1/C2) FEE** (m)	(D1/D2) FES** (m)	Diamètre Entr./Sort. (mm)	Accès ①②	Accès ③	Poids (kg)
4 EH	2,48	2,54	1,53	1,37	0,03	100	Ø0,40	0,90x0,70	485
5 EH bas	2,75	2,42	1,36	1,22	0,03	100	Ø0,40	1,14x0,74	587
5 EH haut	2,75	2,42	1,71	1,22	0,03	100	Ø0,40	1,14x0,74	615

* mesure du bas de l'ouvrage jusqu'au niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté ; ** fils d'eau mesurés : du bas (nombre positif), puis depuis le niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté (nombre négatif). Cotes théoriques, non contractuelles, et pouvant varier de +/- 5%, notamment en terme de hauteur et de fils d'eau (une mesure in situ permettra à l'installateur de s'assurer des cotes réelles).

● **PRESENTATION EN PACK, SORTIE HAUTE**

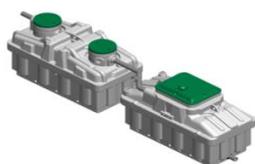
Fosse toutes eaux Ecoflo®3m3 + filtre Ecoflo® + poste de relevage spécifique, optionnel (dimensions en m)



Capacité d'1 unité	(A) Long	(L) Larg.	(B) Haut*	(C1/C2) FEE**	(D1/D2) FES**	Diamètre Entr./Sort. (mm)	Accès ①②	Accès ③	Poids (kg)
5 EH bas	2,93	2,50	1,36	1,22	1,13	100	Ø0,40	1,14x0,74	604
5 EH haut	2,93	2,50	1,71	1,22	1,13	100	Ø0,40	1,14x0,74	632

* mesure du bas de l'ouvrage jusqu'au niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté ; ** fils d'eau mesurés : du bas (nombre positif), puis depuis le niveau le plus haut du trou d'homme, couvercle non monté (nombre négatif). Cotes théoriques, non contractuelles, et pouvant varier de +/- 5%, notamment en terme de hauteur et de fils d'eau (une mesure in situ permettra à l'installateur de s'assurer des cotes réelles).

• Gamme de « Filtres à fragments de coco » ECOFLO® Polyéthylène, modèles 4 à 20EH



Capacité	Nb d'enveloppes	Fosse ¹			Filtre à fragments de coco (hauteur utile du lit filtrant = 0,65 m pour tous les modèles)				
		Volume utile (m ³)	Surface utile (m ²)	Hauteur utile (m)	Surface utile (m ²)	Longueur totale (m)	Largeur totale (m) ⁵	Hauteur totale (m)	Fil d'eau E/S (m)
4EH	1 fosse et 1 filtre	3,0 (a) 2,67 (b)	1,7 (a) 1,5 (b)	1,26 (a) 1,13 (b)	3,15	2,48	1,27	1,53	1,12 / 0,035
5EH bas	1 fosse et 1 filtre	3,0 (a ou b)	1,7 (a) 1,9 (b)	1,26 (a) 1,13 (b)	3,35	2,75	1,21	1,36	
5EH haut	1 fosse et 1 filtre	3,0 (a ou b)	1,7 (a) 1,9 (b)	1,26 (a) 1,13 (b)	3,35	2,75	1,21	1,71	
6EH	1 fosse et 1 filtre	4,0 (a) 3,70 (b)	2,0 (a) 2,15 (b)	1,46 (a) 1,13 (b)	3,93	3,32	1,21	1,36	
8EH (2 x 4) ²	1 fosse et 2 filtres	4,0 (a)	2,0 (a)	1,46 (a)	5,70	2,48	2,54	1,53	
10EH bas (2 x 5) ²	1 fosse et 2 filtres	5,0 (a)	2,2 (a)	1,64 (a)	6,70	2,75	2,42	1,36	
10EH haut (2 x 5) ²	1 fosse et 2 filtres	5,0 (a)	2,2 (a)	1,64 (a)	6,70	2,75	2,42	1,71	
12EH (2 x 6) ²	1 fosse et 2 filtres	6,0 (a)	2,6 (a)	1,75 (a)	7,86	3,32	2,42	1,36	
12EH (3 x 4) ³	1 fosse et 3 filtres	6,0 (a)	2,6 (a)	1,75 (a)	8,55	2,42	3,81	1,53	
15EH bas (3 x 5) ³	1 fosse et 3 filtres	8,0 (a)	3,3 (a)	1,75 (a)	10,05	2,75	3,63	1,36	
15EH haut (3 x 5) ³	1 fosse et 3 filtres	8,0 (a)	3,3 (a)	1,75 (a)	10,05	2,75	3,63	1,71	
16EH (4 x 4) ⁴	1 fosse et 4 filtres	8,0 (a)	3,3 (a)	1,75 (a)	11,40	2,42	5,08	1,53	
18EH (3 x 6) ³	1 fosse et 3 filtres	10,0 (a)	3,9 (a)	1,75 (a)	11,79	3,32	3,63	1,36	
20EH bas (4 x 5) ⁴	1 fosse et 4 filtres	10,0 (a)	3,9 (a)	1,75 (a)	13,40	2,75	4,84	1,36	
20EH haut (4 x 5) ⁴	1 fosse et 4 filtres	10,0 (a)	3,9 (a)	1,75 (a)	13,40	2,75	4,84	1,71	

¹ Fosses polyéthylène (a) PROCAP Millénium, ou (b) ECOFLO® marquées CE avec préfiltre PF17

² Répartiteur 2 voies uni directionnel 80 l/min

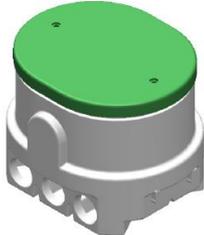
³ Répartiteur 3 voies uni directionnel 80 l/min

⁴ Répartiteur 4 voies bi-directionnel 140 l/min

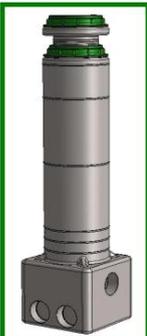
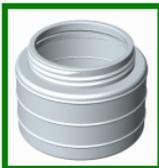
⁵ Pour les multiples : largeur minimum correspondant à Nb unités x largeur de l'unité

ACCESSOIRES ET PERIPHERIQUES OPTIONNELS

- ACCESSOIRES (NON EXHAUSTIF)**

		
<p>Rehausse rectangulaire Pour ECOFLO 4EH (H : 0,20m / H : 0,30m) <u>Réf. REHEPUR3-200 / REHEPUR3-300</u> Pour ECOFLO 5EH (H : 0,15m) <u>Réf. REHEPUR</u></p>	<p>Répartiteur externe d'alimentation (2/3V, à auget basculant) <u>Réf. REPGA2V – REPGA3V – REPGA4V</u></p>	<p>Rehausse pour répartiteur externe d'alimentation (sans couvercle) <u>Réf. REHSEP</u></p>

- PERIPHERIQUES (NON EXHAUSTIF)**

		
<p>Boîte de prélèvement & infiltration <u>Réf. REGPREL</u> (H : 1,37m/Poids : 8,5Kg)</p>	<p>Rehausse pour boîte de prélèvement <u>Réf. REGPREL</u> <u>Réf. RLVPACREH</u> (H : 0,15m/Poids : 0,8Kg/Ø : 0,29m)</p>	<p>Exemple de poste de relevage <u>Réf. PRELFLO</u> <u>Réf. EPR150/40-55 – EPR200/50-110 – EBA200/40-55</u> (nous consulter pour précisions)</p>

INFORMATIONS GARANTIES ET TRACABILITE

Pour bénéficier de la garantie et assurer la longévité de votre installation :

- inscrivez-vous : 05 96 57 10 23 ou procap2@procap.fr
- suivez les consignes du fabricant (Guide installation et Livret propriétaire).

MANUTENTION

Les consignes apparaissant en « 6. TRANSPORT ET MANUTENTION » doivent nécessairement être suivies.
 Extrait de l'autocollant figurant sur chaque caisson ECOFLO® (intégrant le Filtre compact coco Premier Tech)

CONSIGNES DE MANUTENTION & TRANSPORT - DISPOSITIF ECOFLO®

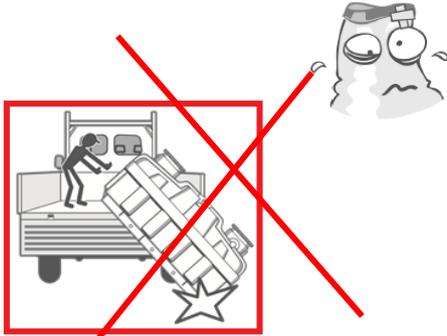
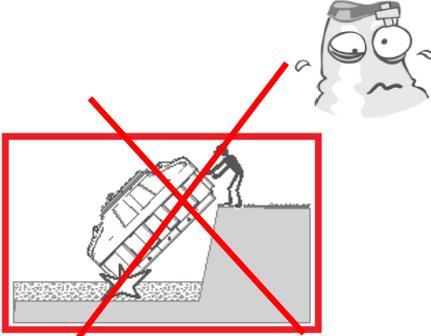
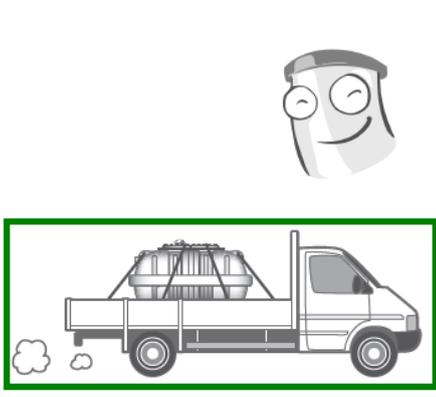
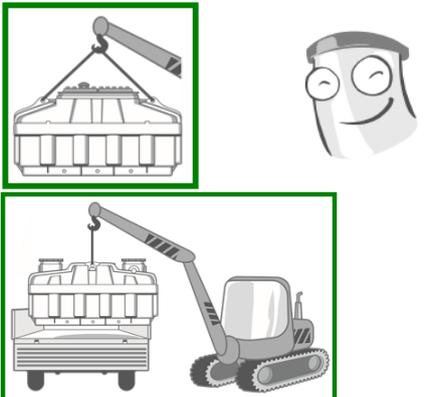
(Agrément national N°2012-026)

INSTRUCTIONS

Transport à réaliser de manière à assurer la protection des ouvrages et des personnes.

Levage et manutention :

- Prendre en compte le poids des ouvrages
ECOFLO 4EH: 342Kg / ECOFLO 5EH: 430Kg / ECOFLO 5EH Rehaussé :445Kg / ECOFLO 6EH : 458Kg
- Utilisez ensemble les 2 points de levage, employez l'engin et les élingues adaptés.
- Manutentionnez horizontalement et à sec.

TRANSPORT	DÉCHARGEMENT	MISE EN FOUILLE
NON !	NON !	NON !
		
OUI	OUI	OUI
		
<p>Ce qu'il faut faire : l'ouvrage est posé directement « au plancher », correctement arrimé pour éviter qu'il ne bouge lors du transport et protégé si nécessaire</p>	<p>Ce qu'il faut faire : L'ouvrage est déchargé avec l'engin de levage approprié, et manutentionné horizontalement à l'aide des 2 points de levage, utilisés en même temps</p>	<p>Ce qu'il faut faire : L'ouvrage est mis en fouille avec l'engin de levage approprié, et manutentionné horizontalement à l'aide des 2 points de levage, utilisés en même temps</p>

Pour valider la garantie décennale et assurer le bon fonctionnement à long terme des dispositifs

- Respectez nos instructions de manutention, de pose, d'utilisation et d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur et au guide d'installation fourni.
- Remettez au propriétaire le livret du propriétaire, le courrier et la fiche d'identification fournis.

Le manutentionnaire sur le site est responsable des dommages pouvant survenir du fait du non respect des règles de manutention prescrites. Il est interdit d'employer des méthodes de manutention risquant d'occasionner des dommages.

Procédure d'installation

Filtre ECOFLO[®]

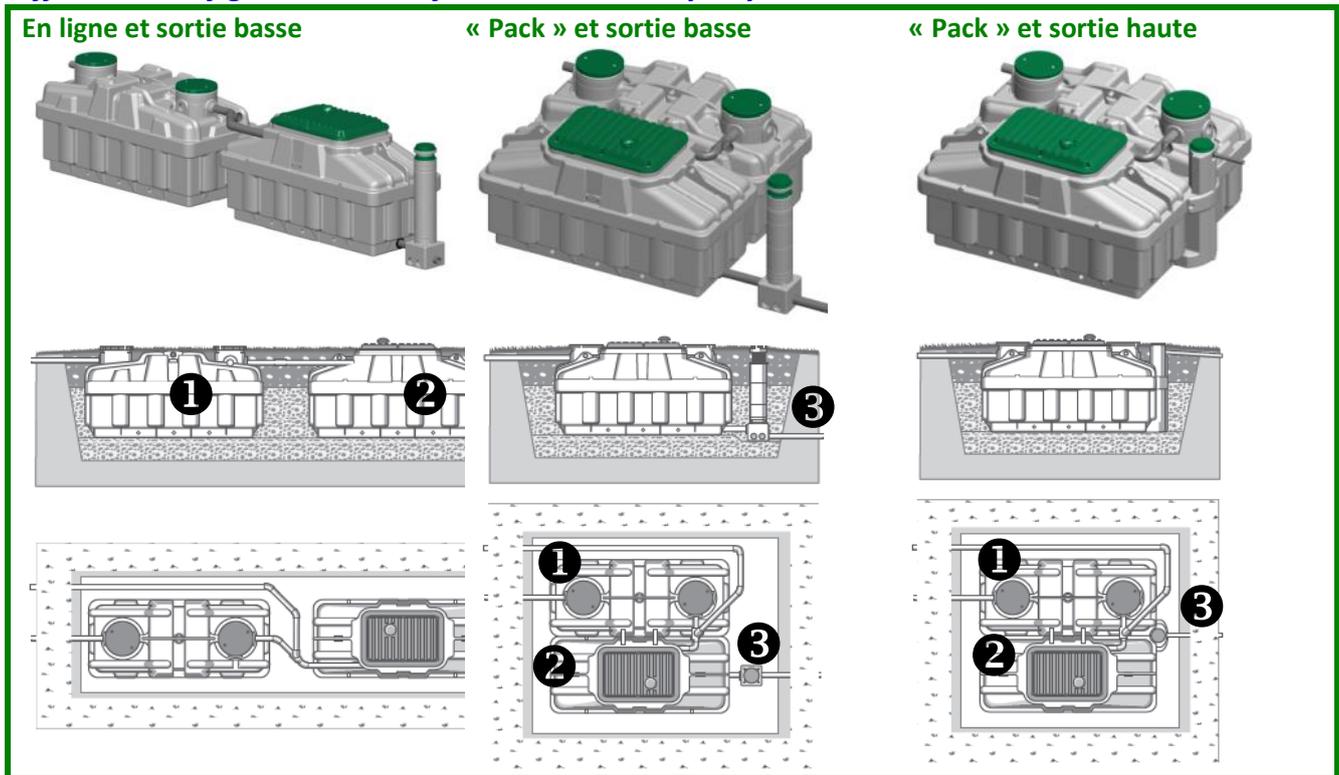
1. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU SYSTÈME	P.11
2. LOCALISATION DES COMPOSANTES ET CONSIGNES PARTICULIÈRES	P. 17
3. DÉTERMINATION DU MODE D'ÉVACUATION DE L'EFFLUENT	P.20
4. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT GLOBAL DU SYSTÈME	P.21
5. SÉQUENCE D'INSTALLATION FILTRE COMPACT COCO ECOFLO[®]	P.22
6. TRANSPORT ET MANUTENTION	P.32
7. CERTIFICAT DE GARANTIE DES FILIERES ECOFLO[®]	P.35

+ ANNEXES 1-2-3

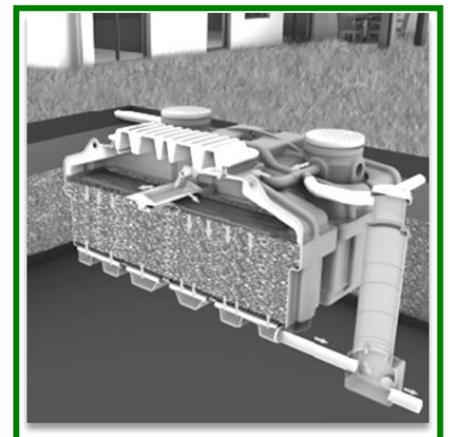
1. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU SYSTÈME

- Le dispositif de traitement ECOFLO® est destiné à l'assainissement des eaux usées domestiques issues de maisons d'habitations individuelles ou d'autres immeubles, dans le cadre d'assainissement non collectif.
- Le dispositif intégrant la technologie du « Filtre compact coco » comprend dans deux cuves séparées:
 - o Une fosse assurant le prétraitement, de type fosse septique toutes eaux ❶, muni du préfiltre à lamelles spécifique (Premier Tech)
 - o un caisson ❷ assurant le traitement, contenant un média filtrant à base de fragments de coco et un ensemble de distribution/répartition, le tout breveté par Premier Tech.
- Le bon fonctionnement de l'installation peut être suivi et contrôlé par utilisation de la boîte de prélèvement ❸ (très conseillée, même si optionnelle)

Différentes configurations de la filière ECOFLO® Polyéthylène



- La répartition des eaux usées se fait de façon gravitaire à l'aide d'un auget bidirectionnel à basculement qui les répartit de façon homogène sur la surface du média grâce à l'utilisation de plaques de distribution rainurées et perforées,
- L'épuration des eaux usées est réalisée lors de la percolation de celles-ci en contact avec le milieu filtrant et en présence d'oxygène apporté par l'air qui est renouvelé grâce aux dispositifs de ventilation passive intégrés au dispositif,
- L'admission de l'air se fait par une ouverture d'un diamètre de 100 mm et tout le circuit de ventilation est dimensionné en respectant ce diamètre minimum,
- Après traitement, suivant l'avis du Bureau d'étude et/ou du SPANC, le rejet des eaux usées traitées peut se faire par infiltration dans le sol, ou déversement dans le milieu hydraulique superficiel (articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009, arrêtés modificatifs et avis d'agrément).



Dimensionnement officiel du dispositif ECOFLO® (conformément à l'agrément ministériel en vigueur)

Modèle	Capacité ²	Nombre de PP=EH ¹	Volume de la fosse toutes eaux fournie avec le filtre désigné, par le fabricant (m ³)
Dispositif ECOFLO 4EH	4 EH	4	3
Dispositif ECOFLO 5EH	5 EH	5	3
Dispositif ECOFLO 6EH	6 EH	6	4
Dispositif ECOFLO 8EH (2 ECOFLO 4EH EN //)	8 EH	8	5
Dispositif ECOFLO 10 EH (2 ECOFLO 5EH EN //)	10 EH	10	5
Dispositif ECOFLO 12 EH (3 ECOFLO 4EH EN //)	12 EH	10	6
Dispositif ECOFLO 15EH (3 ECOFLO 5EH EN //)	15 EH	15	8
Dispositif ECOFLO 18EH (3 ECOFLO 6EH EN //)	18 EH	18	10
Dispositif ECOFLO 20EH (3 ECOFLO 5EH EN //)	20 EH	20	10

1 Nombre de pièces principales (PP) = EH

2 Capacité établie sur la plateforme du CSTB (Avis technique et essais relatifs à la norme EN 12566-3)

Type d'eau pouvant être traitée par les filières ECOFLO® :

Eaux usées domestiques (ex : eaux usées provenant de résidences isolées), à l'exclusion de toutes les eaux parasites ne pouvant être qualifiées d'eaux usées domestiques. Pour plus de précisions, consulter le LIVRET DU PROPRIETAIRE (chapitre 2 CONSIGNES D'UTILISATION).

1.1 FOSSE TOUTES EAUX SPECIFIQUE

La fosse toutes eaux utilisée est nécessairement une fosse directement fournie par PROCAP, avec le filtre compact coco ECOFLO® (conformément aux indications du fabricant, confirmées et décrites dans l'agrément ministériel correspondant) – valeurs de dimensionnement acceptable fournies dans le tableau ci-dessus. Aucun autre modèle ne peut ni doit être utilisé (sauf dérogation du SPANC).

La fosse toutes eaux qui précède le filtre ECOFLO® est conforme à la réglementation en vigueur, fait l'objet d'un marquage CE et est équipée du préfiltre PREMIER TECH.

Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (les rejets de drain de fondation, de terrain (ruissellement,...) ou de toiture / eaux de pluie, et de toutes les autres eaux dites « parasites » sont strictement interdits) et piège les matières solides. Sa conception allie résistance mécanique, capacité de stockage des boues et performance de prétraitement. Elle assure rétention, décantation des matières solides et digestion anaérobie.

1.1.1 Préfiltre

L'utilisation d'un préfiltre PREMIER TECH est obligatoire avec le Filtre ECOFLO®. Il est livré monté à l'intérieur et en sortie (sur le dispositif de rejet) de la fosse toutes eaux, composante à part entière du dispositif agréé proposé par PROCAP. Le préfiltre agit en tant que grille de police pour retenir les éléments grossiers, et protège le système de traitement placé en aval.



1.2 FILTRE COMPACT COCO ECOFLO®

Le Filtre ECOFLO® permet l'épuration des eaux usées domestiques (à l'exclusion des eaux pluviales) dans le respect de la réglementation en vigueur, en provenance d'un traitement primaire (prétraitement par fosse toutes eaux munie du préfiltre PREMIER TECH, telle que désignée dans l'agrément ministériel), conformément aux descriptions présentées au paragraphe 1.1 de ce guide, avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel ou infiltration dans le sol naturel.

L'enveloppe principale est en PEHD rotomoulé. Cette fiabilité a été validée par une étude par éléments finis complétée par des essais en conditions réelles.

1.2.1 Principes et utilisation du filtre compact coco

Le dispositif est destiné à l'assainissement des eaux usées domestiques issues de maisons d'habitations individuelles ou d'autres immeubles et dans le cadre d'assainissement non collectif. Après prétraitement au sein de la fosse toutes eaux (traitement primaire), l'effluent est fortement épuré au sein d'un filtre composé d'un milieu filtrant de « fragments de mésocarpes de coco ».

Ce filtre organique et naturel, breveté par **PREMIER TECH ENVIRONNEMENT**, assure traitement biologique, filtration et rétention des polluants jusqu'à leur dégradation. C'est aussi une véritable barrière physique qui protège durablement le sol en place.

Suivant l'avis du Bureau d'étude et/ou du SPANC, le rejet des eaux usées traitées peut se faire par infiltration dans le sol, ou déversement dans le milieu hydraulique superficiel (articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009, arrêtés modificatifs et avis d'agrément).

Par un procédé breveté d'alimentation et d'aération, les "fragments de coco" du milieu filtrant agissent comme de petites éponges à fort pouvoir d'absorption (*5 fois plus que le sable*), avec une très grande surface de contact (biofilm épurateur). Elles permettent aux bactéries nidifiées d'assurer un haut niveau d'épuration dans un volume restreint. Grâce à ces capacités exceptionnelles, les surfaces de filtre nécessaires sont réduites et le dispositif fonctionne en toutes conditions (*habitat saisonnier ou permanent, forte variation de charges, climat,...*)

1.2.2 Préparation à la mise en œuvre

Nous conseillons fortement qu'une étude particulière soit menée. C'est la meilleure garantie de bon fonctionnement à long terme de l'installation.

Le professionnel chargé de l'évaluation des débits doit impérativement obtenir et vérifier les facteurs spécifiques à chaque projet :

- variation et évolution de la population raccordée (en nombre d'Equivalents Habitants, suivant la règle PP=EH),
- consommation moyenne d'eau et débit de pointe,
- concentration de l'effluent,
- nature du sol et contraintes d'installation (pente, drainage de surface et niveau de la nappe d'eau souterraine,...).

Les situations suivantes sont à exclure :

- filtre enterré (et tout périphérique annexe : fosse septique, regards, stations de relevage,...) en dehors des prescriptions figurant dans ce guide d'installation,
 - filtre sous toute charge fixe ou roulante appliquée directement,
 - filtre ECOFLO® dans l'eau de plus de 0,6 m mesuré à partir du niveau de sa base (même en l'absence d'infiltration),
 - absence de préfiltre PREMIER TECH proposé par PROCAP – que ce soit au sein de la fosse toutes eaux PROCAP.
- Plus de précisions dans « **7.CERTIFICAT DE GARANTIE** ».

1.2.3. Dimensionnement

Le tableau « Dimensionnement du dispositif ECOFLO » (conformément à l'Avis Technique 17/08-198), indique les valeurs de dimensionnement acceptable. Voir pour cela le chapitre « **1. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU SYSTEME** ».

1.2.4 Dispositif d'aération du Filtre compact coco (de série)

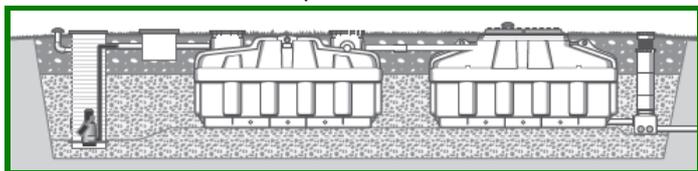
Chaque enveloppe intégrant le Filtre Compact Coco Premier Tech présente un couvercle équipé d'une entrée d'air. Coiffée d'un chapeau de ventilation, cette entrée d'air est essentielle au bon fonctionnement du filtre. Les moyens doivent être pris pour qu'à tout moment l'air puisse librement circuler vers le filtre, sans entrave.

1.3 PERIPHERIQUES, CANALISATIONS & VENTILATIONS

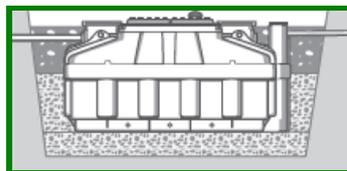
1.3.1 Poste de relevage (si requis, optionnel) :

Nous conseillons que le dispositif complet intégrant le « Filtre compact coco » soit utilisé au maximum de manière gravitaire. Toutefois, dans certains cas, l'utilisation d'un Poste de relevage peut s'avérer nécessaire. Suivant l'utilisation visée, le contexte topographique et environnemental (objet d'une étude technique spécifique), il pourra être positionné :

- en amont de la fosse septique toutes eaux,
- (juste) en amont du Filtre compact coco ECOFLO
- en aval du Filtre compact coco ECOFLO



Cas du poste de relevage placé en amont de la filière ECOFLO® « en ligne », avec boîte de détente



Cas du poste de relevage placé en aval de la filière ECOFLO® « en pack »

Pour le bon fonctionnement de la filière d'ANC et sa longévité, il est essentiel de s'assurer du bon fonctionnement du Poste de pompage, et de prendre les moyens pour éviter toute panne, même ponctuelle : nous préconisons la pose systématique d'une alarme de niveau haut, d'une armoire électrique de protection, et d'effectuer une surveillance/exploitation régulière de tous ces éléments – ils doivent être sécurisés en permanence, tout en restant accessibles aux professionnels.

1.3.1.1 Positionnement en amont du dispositif (avant la fosse septique) :

- Idéalement, l'effluent doit arriver de façon gravitaire au sein de la filière,
- Toutefois, lorsque la présence d'un poste de relevage est requise, un dispositif de brise jet doit nécessairement être mis en œuvre juste en amont de la fosse toutes eaux. Cela peut notamment être réalisé au moyen d'un regard de détente ou de tranquillisation (non fourni), placée en amont de la fosse septique toutes eaux, conçu pour résister à l'H₂S et aux agressions du même type,
- En régulant le flux entrant, cette boîte permettra d'éviter toute perturbation de fonctionnement de la fosse septique toutes eaux.
- Le nécessaire sera fait régulièrement pour assurer l'entretien régulier de cette boîte.

1.3.1.2 Positionnement entre la fosse septique (toutes eaux) et le caisson intégrant le Filtre compact coco – le poste de relevage assure l'alimentation du caisson intégrant le Filtre compact coco :

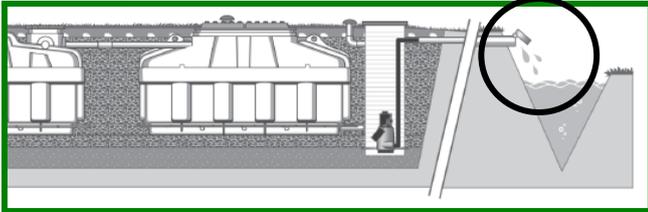
- Lorsque l'écoulement des eaux ne peut s'effectuer par gravité entre la fosse toutes eaux et l'ECOFLO intégrant le Filtre compact coco, un poste de pompage doit être installé,
- Le poste de relevage reçoit strictement un effluent prétraité par la fosse toutes eaux, équipée du préfiltre à lamelles adapté (autorisé par Premier Tech) – le passage de l'effluent par ce type de préfiltre est gage de performance et constitue un impératif*, que le préfiltre soit positionné directement dans la fosse toutes eaux, ou au sein d'une boîte séparée positionnée directement en amont du poste de relevage (pour plus de précisions, consultez le fabricant),
- Il doit être possible de régler le débit de la pompe, à tout moment, par l'usage d'une vanne sur l'effluent pompé dans le poste,
- Le volume d'eau atteignant chaque Filtre est de 20 à 40L à chaque événement hydraulique.
- Une conduite d'aération (circulation de l'air et « décompression ») doit être réalisée sur la canalisation reliant le Poste de relevage et le Filtre compact coco. Selon les conditions du site, un évent autonome peut être requis,

**notamment, il permet d'éviter que de grosses particules solides atteignent la pompe et de les conserver au sein de la fosse toutes eaux. Outre un impact favorable sur le Filtre compact coco, le fonctionnement du poste de pompage et de la pompe n'en sera que facilité.*

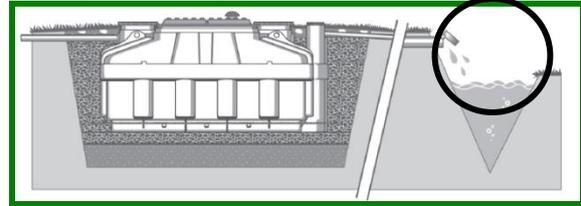
1.3.1.3 Positionnement en aval de la filière (après le caisson avec Filtre compact coco) :

- Le poste de relevage peut être installé en aval de la filière, dans les cas où l'effluent traité doit être évacué vers un point distant ou que la topographie l'impose,
- Le poste de relevage peut aussi être nécessaire en cas de présence de nappe phréatique à faible profondeur : tant pour que l'effluent traité soit rejeté vers un point adapté (ex : fossé, zone propre à l'infiltration, etc...), que pour éviter que de l'eau ne s'infilte dans le filtre ECOFLO® par sa sortie basse – ce qui est très largement exclu.
- Si le rejet s'effectue dans un cours d'eau et que son niveau est plus haut que le fond du poste de relevage, outre les dispositions habituelles, prévoir la mise en œuvre d'un clapet anti-retour (dans les règles de l'art – à proscrire toutefois dans les conditions de gel potentiel).

Cas du rejet en cours d'eau, et utilisation d'un poste de relevage avec clapet anti-retour



Ecoflo®, présentation en ligne
(avec poste de relevage optionnel)



Ecoflo®, présentation en pack
(avec poste de relevage optionnel, pour sortie haute)

Pour de plus amples informations, consultez nous, ainsi que votre bureau d'étude et/ou votre Spanc, et le fabricant du poste de relevage

1.3.2 Bac à graisses (option)

Il est conçu pour la rétention des graisses en habitat individuel qui, par nature, peuvent réduire l'efficacité de la filière de traitement individuel (ne peut être « suffisant en restauration ou activité équivalente, voire 3°). Il est généralement proposé en 200 ou 500 litres, suivant le contexte (voir DTU64.1 et Annexe1 de l'arrêté du 07/09/2009 et arrêtés modificatifs). Il est facultatif, sauf si « la longueur entre la sortie de l'habitation et le dispositif de prétraitement est supérieure à 10 mètres » (extrait DTU 64-1). Le nécessaire sera fait régulièrement pour assurer l'entretien de cette boîte.

1.3.3 Séparateur à graisses ou fécules (option)

Dimensionné et entretenu dans les règles de l'art, c'est un appareil spécifique et professionnel qui fera l'objet d'une étude spécifique en fonction de la charge réelle admise – indispensable dans le cas d'activité de restauration ou de traiteur (ou équivalent), lorsque les huiles et les graisses sont susceptibles de provoquer des dépôts préjudiciables à l'acheminement des eaux usées ou à leur traitement* (à implanter le plus près possible de leur émission*). Le nécessaire sera fait régulièrement pour assurer l'entretien de cette boîte.

(*extrait de Art. 6 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ; plus de précisions en Annexe 1 de cet arrêté)

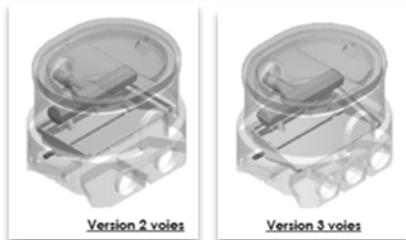
1.3.4 Boîte de prélèvement (option)

Très fortement conseillée, elle est destinée au contrôle de bon fonctionnement (fonction de prélèvement de l'effluent traité). Le nécessaire sera fait régulièrement pour assurer l'entretien de cette boîte.

1.3.5 Répartiteur externe d'alimentation à auget basculant

Selon la capacité de traitement exigée et dans le respect de l'agrément ministériel concerné, il est possible de mettre en parallèle plusieurs filtres ECOFLO® Polyéthylène. Pour assurer une répartition uniforme entre les filtres d'une même batterie : les Répartiteurs à auget basculant optionnels de PREMIER TECH sont nécessairement utilisés.

Leur rôle est de répartir uniformément par bûchées l'effluent vers les filtres. Le nombre de voies du modèle approvisionné devra bien correspondre au nombre de filtres prévus (par exemple un répartiteur à 3 voies permet d'alimenter 3 filtres de 5EH). Il est à noter que les filtres d'une batterie sont tous de la même capacité exprimée en EH (ex : 3x5EH ou 4x5EH) et que pour les capacités de 8EH (2x4EH), 10EH (2x5EH) et 12EH (2x6EH), les deux filtres sont assemblés en usine avec le répartiteur à auget à 2 voies afin de simplifier leur installation.



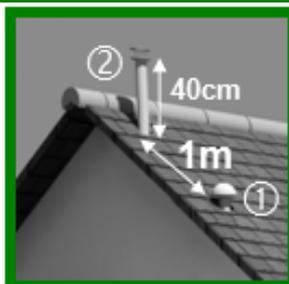
Répartiteurs externes d'alimentation à auget basculant et gravitaire
REPGRA2V – REPGRA3V – REPGRA4V

Filtre ECOFLO® Polyéthylène 8EH
(2 filtres 4EH jumelé + relevage + répartiteur)

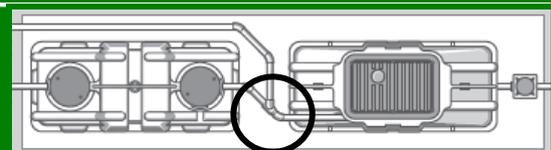
1.3.6 Dispositifs de Ventilations primaires (entrée d'air) et secondaires (extraction des gaz) :

Conçues pour le renouvellement de l'air dans les ouvrages et pour l'évacuation des gaz de fermentation de la fosse septique, les ventilations doivent être prévues dès la conception du projet, comme pour n'importe laquelle des filières d'Assainissement non collectif. Pour davantage de détails, consulter le DTU64.1 de Mars 2007 et les Annexes de l'Arrêté du 7 septembre 2009, et arrêtés modificatifs.

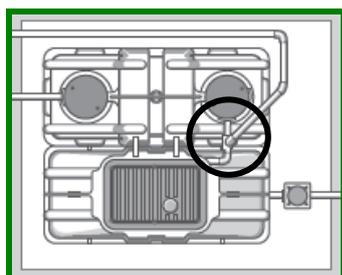
Quelques précisions concernant ces 2 dispositifs :



Implantation en faîtage
et distance des ventilations



Détail du piquage de la ventilation secondaire,
sur la canalisation de liaison entre fosse et filtre
(modèle ECOFLO® Polyéthylène, présentation
en « pack »)



Détail du piquage de la ventilation secondaire,
sur la canalisation de liaison entre fosse et filtre
(modèle ECOFLO® Polyéthylène, présentation
en « pack »)

- ils sont tous deux ramenés en faîtage, en diamètre 100 mm (en évitant les « coudes » à 90°, avec un tracé le plus rectiligne possible, sans contre pente),
- ils seront placés stratégiquement en fonction des vents dominants, pour éviter tout rabattement d'odeurs vers les lieux d'habitations.
- spécificités :
 - o entrée d'air : piquée sur canalisation de chute des eaux usées et ramenée en faîtage (munie d'une « chapeau / champignon PVC » en sa partie haute)
 - o extraction des gaz de fermentation : munie d'un extracteur statique ou éolien, le dispositif dépasse du faîtage d'au moins 40 cm et est distant d'au moins 1m de tout ouvrant et toute autre ventilation ou VMC

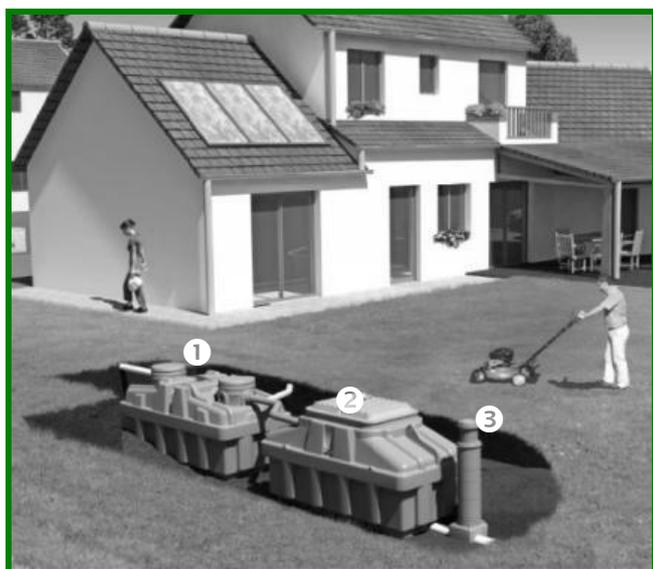
1.3.7 Canalisation, pentes et raccordements

Toutes les canalisations seront en PVC, dans le diamètre approprié au dispositif visé, avec raccordements étanches. Par ailleurs :

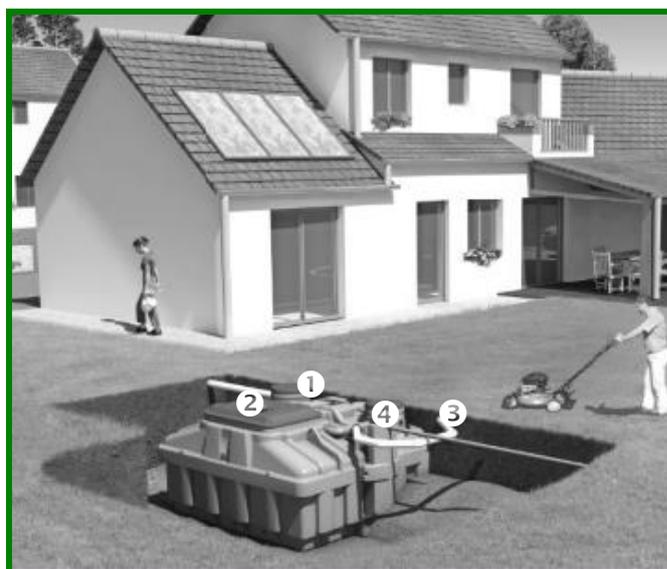
- Les altimétries d'arrivée des eaux usées et de rejet sont mesurées, et comparées aux fils d'eau entrée et sortie de la fosse et du filtre (voir fiche technique), pour vérifier la faisabilité d'une pose conforme à nos instructions,
- en amont et en aval du dispositif, les tranchées et le lit de pose bien compacté (et canalisation elles-mêmes) supportant les canalisations présenteront une pente descendante suffisante (2% minimum, vitesse de 1 à 3 m/s). Entre la sortie de fosse septique et le filtre, une pente entre 1,5 et 2% est à respecter,
- N'utiliser que des coudes à 45° (ceux à 90° sont interdits sur toute filière d'ANC, car susceptibles d'engendrer certains dysfonctionnements et bouchages).

2. LOCALISATION DES COMPOSANTES ET CONSIGNES PARTICULIERES

COMPOSANTES D'UNE INSTALLATION D'EPURATION RÉSIDENNELLE ALIMENTÉE PAR GRAVITÉ



Modèle ECOFLO® Polyéthylène présentation en ligne



Modèle ECOFLO® Polyéthylène présentation en « pack » avec poste de relevage (option sortie haute)

Descriptif : ❶ Fosse septique ❷ Cuve ECOFLO® ❸ Boîte de prélèvement ou poste de relevage (option) ❹ Rejet autorisé.

Les équipements doivent être installés dans un endroit non submersible, exempt de circulation motorisée à moins de 3m de la filière et accessible pour effectuer les vidanges et opérations d'entretien. Une filière de traitement ECOFLO® Polyéthylène complète réunit un prétraitement de type fosse septique, un filtre coco et une boîte de prélèvement (sortie basse) ou un poste de relevage de l'effluent traité (sortie haute). **La mise en œuvre de la filière doit respecter les spécifications du fabricant et autres règles type NF DTU 64.1** (Règles de l'art : pose des fosses septiques, canalisations, ventilations, boîte de collecte et poste de relevage lorsqu'il est présent en amont de la filière). *Suivant l'avis du Bureau d'étude et/ou du SPANC, le rejet des eaux usées traitées peut se faire par infiltration dans le sol, ou déversement dans le milieu hydraulique superficiel (articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 et arrêtés modificatifs et avis d'agrément)*

2.1 DISTANCES MINIMALES PRECONISEES (CF. NORME DTU 64.1)

Points de référence	DISPOSITIF COMPLET FILTRE COMPACT COCO
Habitation	5m
Limite de propriété	3m
Arbre	3m
Puits, forage, source d'eau potable	35m
Plantations	3m
Véhicule ou objet de masse supérieure à 200 kg*	3m

(* : les moyens devront être pris pour qu'aucune contrainte anormale et excédentaire ne s'exerce directement comme indirectement sur les ouvrages, à tous moments de l'année et de la durée de vie de la filière)

*** Toute charge roulante ou statique est interdite à proximité immédiate du dispositif (≤ 3 m)**, sauf dispositions spécifiques de dimensionnement structurel vérifiées par un bureau d'étude. Condition vérifiée avant remblayage lors du contrôle d'exécution (au sens de l'Arrêté contrôle) : pas d'implantation des cuves à proximité immédiate d'une voie de circulation ou d'une zone de parking. Un périmètre (bornes, haies) pourra être matérialisé autour des cuves.

Aussi, tous les moyens devront être pris pour qu'aucune contrainte anormale et excédentaire ne s'exerce directement comme indirectement sur les ouvrages, à tous moments de l'année et de la durée de vie de la filière.

ATTENTION : dans tous les cas, les distances minimales préconisées doivent être respectées.

2.2 CONDITIONS MINIMALES ET GENERALES D'INSTALLATION

2.2.1 Fosse Septique

La fosse toutes eaux doit être installée conformément à la réglementation existante – voir notamment norme DTU 64.1 – et tel que spécifié par son fabricant (les consignes de pose « fabricant » prévalent ici dans tous les cas). Elle doit être étanche à toute infiltration d'eau – l'ouvrage ne pouvant être « dans l'eau » de plus de 60 cm de hauteur (par rapport au bas de l'ouvrage préfabriqué) à tout moment de l'année – et ne doit recevoir que les eaux usées domestiques provenant de la résidence (**les rejets de drain de fondation, de terrain ou de toiture / eaux pluviales sont strictement interdits**).

Comme le reste du dispositif, la fosse toutes eaux doit être **située dans un endroit non propice aux inondations** (ou apports massifs d'eaux de ruissellement en surface), et où elle ne pourra en aucun cas être submergée. Selon la situation, **un drainage au pourtour de la fosse toutes eaux peut être nécessaire de manière à éviter que l'eau souterraine n'atteigne un niveau présentant un risque de contraintes anormales sur l'ouvrage, l'ouvrage ne pouvant être « dans l'eau » de plus de 60 cm de hauteur** (par rapport au bas de l'ouvrage préfabriqué) à tout moment de l'année. **Les couvercles doivent dépasser de 5cm au-dessus du sol, et cela même après l'aménagement final du terrain.**

2.2.2 Filtre compact coco ECOFLO®

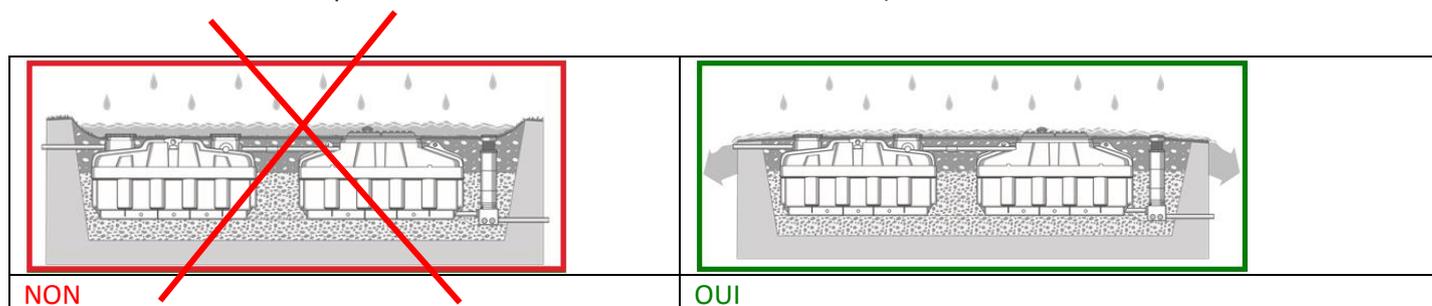
Le couvercle du Filtre ECOFLO® doit dépasser de 5 cm au-dessus du sol, et cela même après l'aménagement final du terrain.

Il est aussi important d'aviser tous les intervenants (installateur, paysagiste, propriétaire, chargé de l'entretien,...) des points suivants:

- Ne pas recouvrir ni enterrer le couvercle : il doit être parfaitement accessible à tout moment
- S'assurer de la fermeture permanente du couvercle (sauf lors des opérations d'installation ou d'entretien, où il est strictement manipulé par un professionnel) – ce couvercle est équipé de verrous de sécurité avec clé
- Ne pas surcharger le sol à moins de 3 m du couvercle (ex : véhicule, dépôt de charges lourdes, talus,...)
- Assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol
- Si un réhaussement de la trappe d'accès est nécessaire, **POSITIONNER UN MAXIMUM DE DEUX** rehaussements (15 cm de hauteur par réhausse) proposés par PROCAP pour le Filtre ECOFLO®,

⚠ sauf dans le cas d'une version ECOFLO déjà réhaussée.

- **Réhausse béton (ou autre modèle que celui proposé par PROCAP) : strictement interdite**
- L'ouvrage doit être situé dans un endroit non propice aux inondations (ou apports massifs d'eaux de ruissellement), et où elle ne pourra en aucun cas être submergée.
 - Le terrain doit être profilé pour que les eaux de ruissellement (ou équivalentes) s'éloignent largement de la fouille, des ouvrages et des accès de l'ensemble de la filière (fosse septique, filtre, périphériques, accessoires, dispositifs d'accès, de ventilation et d'aération,...).



Cas de profilage adéquat de surface

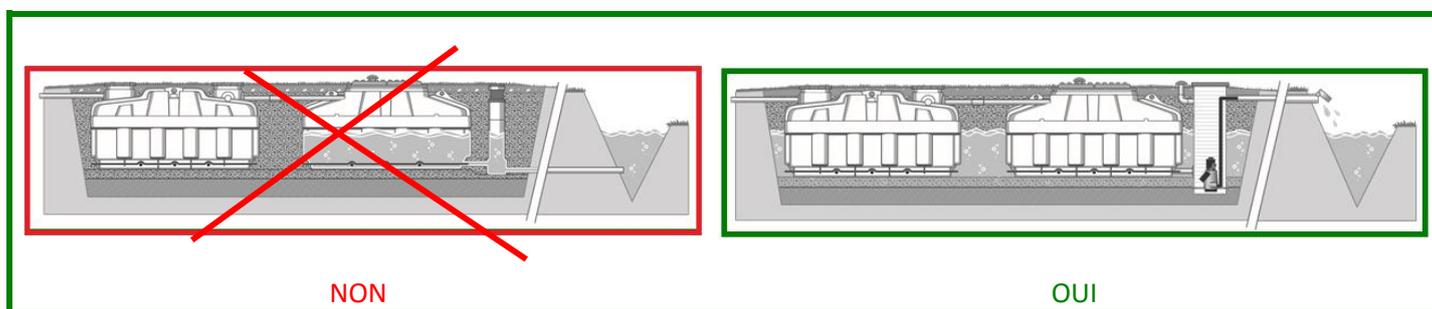
- Selon la situation, **un drainage au pourtour de l'ouvrage peut être aussi nécessaire, de manière à éviter que l'eau souterraine n'atteigne un niveau présentant un risque de contraintes anormales sur l'ouvrage, l'ouvrage ne pouvant être « dans l'eau » de plus de 60 cm de hauteur** (par rapport au bas de l'ouvrage préfabriqué) à tout moment de l'année
- Lorsque le niveau de la nappe phréatique est trop élevé pour permettre l'infiltration de l'effluent de façon gravitaire à la sortie du filtre, il est impératif d'utiliser un poste de relevage en aval du filtre ECOFLO®. Il relèvera le niveau de l'effluent de manière à permettre une disposition adéquate de l'effluent tout en empêchant un refoulement de l'eau dans le filtre. Plus d'informations dans « 1.3 Poste de relevage ». Si le rejet s'effectue dans un cours d'eau et que son niveau est plus haut que le fond du poste de relevage, outre les dispositions habituelles, prévoir la mise en œuvre d'un clapet anti-retour (dans les règles de l'art – à proscrire toutefois dans les conditions de gel potentiel).

3. DETERMINATION DU MODE D'EVACUATION DE L'EFFLUENT

Suivant l'avis du Bureau d'étude et/ou du SPANC, suivant la capacité d'infiltration du sol et selon le contexte technique (dont la topographie), le rejet des eaux usées traitées peut se faire par infiltration dans le sol ou déversement dans le milieu hydraulique superficiel (articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 et arrêtés modificatifs et avis d'agrément).

Par ailleurs, en aval du Filtre ECOFLO® :

- Nous conseillons fortement de positionner une « boîte de prélèvement / infiltration », sous condition d'écoulement gravitaire. Cela permet notamment : de vérifier le bon écoulement de l'effluent, de réaliser un prélèvement ou encore diviser l'effluent traité (dans certains cas),
- En cas d'utilisation d'un poste de relevage (voir « 1.3.1 Poste de relevage ») à défaut de pouvoir réaliser un rejet gravitaire, si le rejet s'effectue dans un cours d'eau et que cela est susceptible d'entraver la bonne évacuation de l'effluent depuis le caisson intégrant le Filtre compact coco, prévoir la mise en œuvre d'un clapet anti-retour (dans les règles de l'art).



Cas du rejet en cours d'eau, et utilisation d'un poste de relevage avec clapet anti-retour

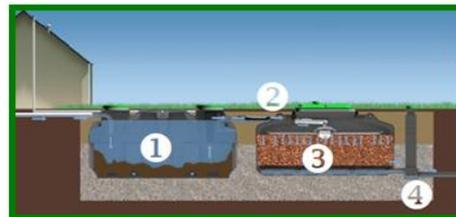
4. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT GLOBAL DU SYSTÈME

La fonction globale du **Filtre ECOFLO®** est de traiter les eaux usées de type domestique ayant subi un traitement primaire – au minimum, prétraitement au sein d'une fosse toutes eaux PROCAP et passage dans le préfiltre à lamelles PTE. Cela s'effectue à partir de la **gestion de l'eau et de l'air (oxygène)** dans le système. Les eaux usées y sont traitées en conditions aérobies à l'aide du système bactérien fixé dans le média filtrant.

4.1 CIRCUIT DE L'EAU

L'eau usée provenant de l'habitation est acheminée jusqu'au **Filtre ECOFLO®** à partir de la fosse toutes eaux ❶ où un traitement primaire (ou prétraitement) est préalablement réalisé.

Une fois à l'intérieur du **Filtre ECOFLO®**, l'eau est dirigée dans l'auget basculant ❷ qui la déverse sur les plaques de distribution placées au-dessus du milieu filtrant ❸. Ces dernières comportent des canaux munis d'orifices favorisant la distribution et répartition uniforme de l'effluent sur le milieu filtrant coco.



Ensuite, l'effluent prétraité percole au travers du milieu filtrant. La matière organique contenue dans cet effluent est consommée par le système microbien présent dans le milieu filtrant.

L'effluent traité est finalement évacué ❹ par gravité ou est dirigé vers une station de relevage, pour rejet.

4.2 CIRCUIT DE L'AIR

Pour que le traitement soit efficace, il faut que la présence d'oxygène soit suffisante pour combler les besoins des microorganismes présents dans le milieu filtrant.

Pour ce faire, le milieu filtrant est alimenté en oxygène par un flux d'air ❶ à la fois à sa surface et à sa base. L'air pénètre donc dans le système à partir de la prise d'air ❷ localisée sur le dessus du couvercle (champignon PVC).

L'air se dirige ensuite vers la surface du milieu filtrant, dans lequel il pénètre en partie grâce à l'infiltration de l'eau. Cette infiltration entraîne l'air de la surface à la base du milieu filtrant ❸. De plus, un échange gazeux s'effectue à la surface et à la base du milieu filtrant favorisant ainsi son oxygénation ❶.



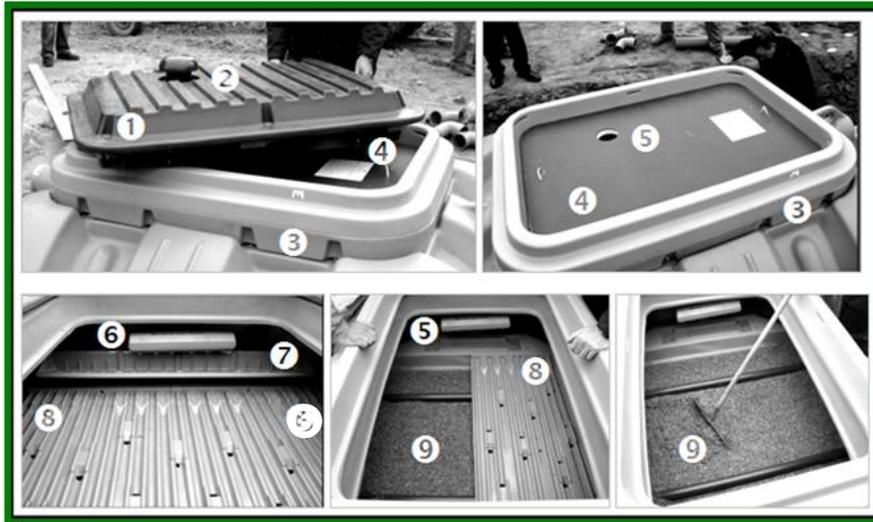
Le(s) tube(s) PVC, constitutif(s) de la structure interne de l'enveloppe principale, permettent la circulation de l'air entre la surface et la base du milieu filtrant. La circulation de l'air dans l'ensemble du système est assurée par convection, à partir de la ventilation primaire de l'habitation (ou d'un événement indépendant) via la conduite d'alimentation et la fosse septique.

5. SÉQUENCE D'INSTALLATION FILTRE COMPACT COCO ECOFLO®

5.1 VÉRIFIEZ QUE VOUS DISPOSEZ BIEN DE TOUTES CES PIÈCES :

A. 1 caisson en PEHD rotomoulé (enveloppe principale) de type « Filtre ECOFLO® », livré prêt à l'emploi (monté et chargé de coco en usine), avec :

- couvercle/piéton ❶ avec chapeau de ventilation ❷
- rehausse ❸ (option, 1 ou 2 par Filtre ECOFLO®)
- panneau isolant ❹ avec passage de ventilation ❺
- manchette d'alimentation ❻ de l'auget
- auget basculant ❼
- plaques de distribution ❽
- milieu filtrant ❾ (composé de copeaux de coco)



B. le caisson est aussi livré avec (non illustré) :

- 1 enveloppe (non illustré) contenant ce guide d'installation.
- le préfiltre (assemblé de série : au sein de la fosse toutes eaux de PROCAP dans le cas d'une installation neuve ; ou dans la boîte (regard) prévue à cet effet dans le cas d'une réhabilitation).

C. l'ensemble des composants internes est monté en usine – rampe d'alimentation, auget basculant, plaques de distribution, dispositif d'aération. A réception sur chantier, un contrôle s'impose.



ATTENTION : l'appareil doit nécessairement être de niveau



Rappel : L'installateur est responsable du respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables à toutes les étapes de l'installation incluant le port de casque, gants, bottes, lunettes, masque ainsi que l'utilisation du matériel approprié dans les règles de l'art.

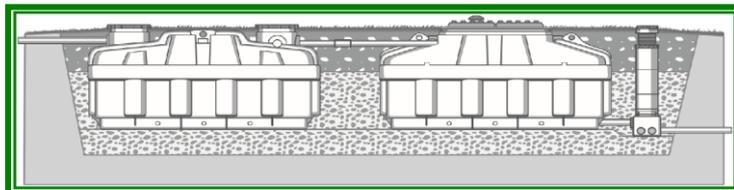
5.2 EXCAVATION ET MISE EN PLACE DU CAISSON

RÈGLES DE BASE À RESPECTER :

Dès réception et avant le remblai, s'assurer du bon état général des ouvrages. Le cas échéant faire les réserves voulues. En cas d'état impropre à la pose pérenne, ne pas réaliser la mise en œuvre et contacter votre revendeur. Réaliser le déchargement par l'engin le plus approprié, par les 2 points de levage (en même temps) prévus à cet effet – voir pour cela « 7. TRANSPORT ET MANUTENTION »

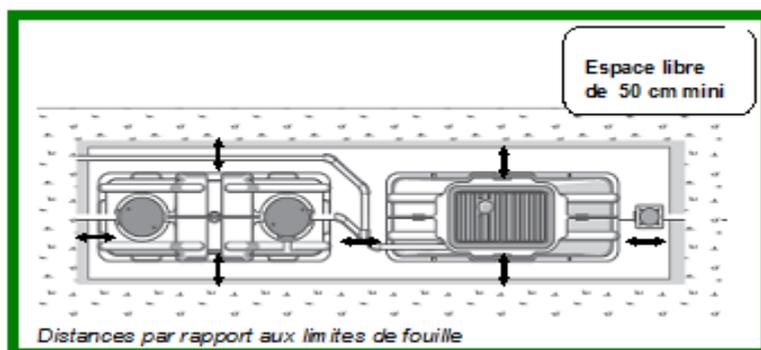
Par ailleurs :

- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (< à 2 % de pente) sur une surface de 2 m minimum tout autour de la fouille,
- L'ensemble de la filière ECOFLO® (fosse toutes eaux, Filtre ECOFLO® et périphériques – poste de pompage,...) est conçu pour être enterré,
- Les accessoires utilisés sont nécessairement de marque PROCAP (CALONA PURFLO, APC ou PREMIER TECH). Dans tous les cas, la mise en œuvre de rehausses béton est strictement interdite,
- Il est recommandé d'utiliser des repères et/ou barrières durant l'aménagement paysager afin d'éviter que des véhicules circulent aux abords de la fouille ou directement sur l'ouvrage. Après la mise en œuvre, le passage de véhicule ou dépôts de charges lourdes est toujours exclu et doit strictement être empêché pendant toute la durée de vie du filtre.



5.2.1 Excavation

- **Surface minimale : côtes du dispositif + 0,5 m de chaque côté.**
- Le fond de l'excavation doit être impérativement mis de niveau, adaptée aux hauteurs des différents ouvrages



5.2.2 Réalisation du lit de pose de l'ouvrage

> PRÉPARATION EN TERRAIN SEC ET SAIN :

- Mise en place d'une couche de sable (non lavé, sable de concassage 0/9mm) bien tassé.
 - épaisseur de 20 cm mini bien tassé
 - à répartir uniformément sur toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée (voir paragraphe ci-dessus), bien niveler la surface du sable de façon à obtenir une épaisseur uniforme

Nous rappelons qu'il est impératif que les ouvrages (tant la fosse toutes eaux que le filtre compact coco) reposent de toute leur largeur et leur longueur sur le lit de pose de 20 cm d'épaisseur (bien tassé). Cela quelle que soit la nature du terrain et les solutions mises en œuvre (drainage, radier béton,...) – seul le matériau à utiliser peut évoluer suivant la nature des sols, voir « 5.2.5 Remblayage du Filtre ».

5.2.3 Mise en fouille et mise en place du filtre ECOFLO® (livré rempli du milieu filtrant)

- **Accrochez un géotextile sur tout le pourtour de l'excavation, ayant pour fonction d'empêcher la migration du sable dans le sol environnant, avant remblayage.**
- Utiliser tous les anneaux (2) de levage prévu à cet effet (milieu filtrant sec) ; utiliser aussi les élingues approprié à la charge (poids de l'appareil) et l'engin de manutention voulu, adaptés au poids des ouvrages et aux conditions de terrain, dans le respect de règles de sécurité et dans l'optique de préserver l'ouvrage et sa qualité. La filière ECOFLO® doit être levée/ manutentionnée parfaitement horizontalement, en utilisant en même temps les 2 points de levage. Plus d'informations dans « **6. TRANSPORT ET MANUTENTION** »
- Ajouter éventuellement 1 ou 2 (maximum) rehausses de 15 cm (OPTIONS) en fonction des conditions du site.
⚠️ sauf dans le cas d'une version ECOFLO déjà réhaussée.
Plus d'informations, voir l'annexe correspondante, en fin de Guide,
- S'assurer que le Filtre ECOFLO® soit bien posé « de niveau » et qu'il soit bien appuyé sur son assise de toute sa longueur et largeur avant d'amorcer la suite des travaux.



5.2.4 Raccordement de la conduite d'évacuation de l'effluent

A. REJET GRAVITAIRE DE L'EFFLUENT TRAITÉ:

- raccorder à la boîte (regard) de prélèvement, en dégageant l'opercule « entrée » voulue (un coup de marteau au centre de l'opercule suffit pour rendre disponible le piquage). S'assurer de récupérer l'opercule pour en disposer avec les autres déchets produits lors de l'installation.
- relier la boîte de prélèvement aux tuyaux d'épandage de la zone d'infiltration (tel que décrit à l'étape 2 et réalisé en fonction des conditions de sol du site). Voir la section 6 pour obtenir de plus amples détails relatifs aux différents cas d'installation.



B. REJET DE L'EFFLUENT TRAITÉ VIA « STATION DE POMPAGE » :

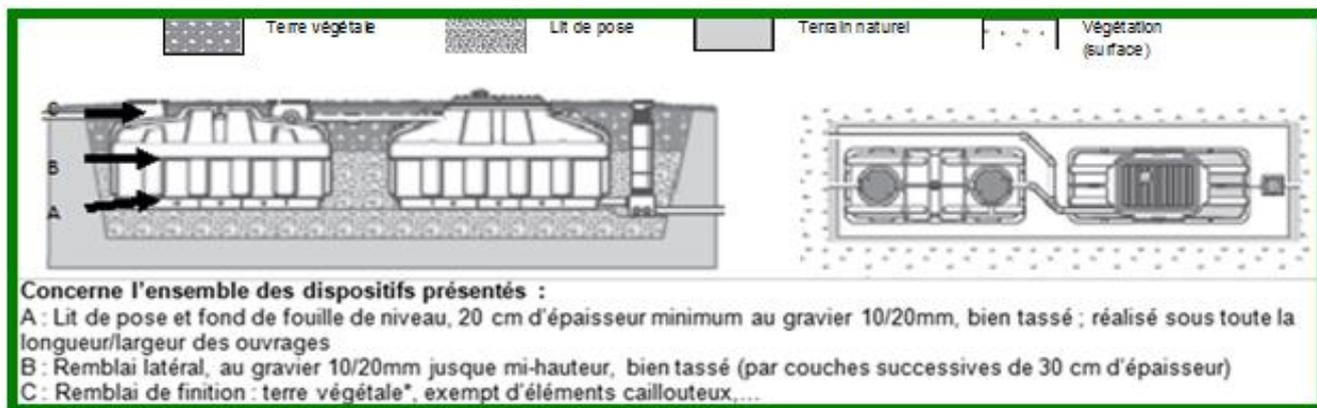
- S'assurer préalablement que le sol est bien compacté et nivelé sous le Filtre ECOFLO® et le poste de pompage
- Raccorder le Filtre ECOFLO® au poste de relevage
- Le rejet dans le milieu superficiel doit faire l'objet d'une étude et d'une autorisation au préalable. Il peut nécessiter un traitement complémentaire.
- Plus de précisions concernant le poste de pompage : consulter « 1.3.1 Poste de relevage »

5.2.5 Remblayage de la Fosse et du Filtre

- Remblayer par couches successives de 30 cm d'épaisseur avec du sable de concassage, en commençant par les coins (stabilisation). Ensuite, remblayer les deux côtés les plus longs et ensuite les deux extrémités par couches successives de 30 cm.

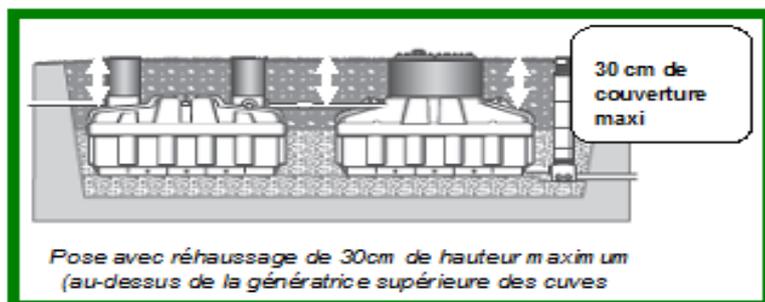
Noter que le matériau de remblai doit être déposé et non poussé. Ainsi, l'utilisation de tout engin (ou de tout procédé) de compactage ou pouvant avoir un effet semblable (pelle mécanique, bulldozer,...) est à proscrire,

5.2.5.1 Remblai en terrain sec, matériau à utiliser et mode de réalisation du remblai de la Filière ECOFLO[®]:



Cas de l'implantation en terrain sec et non argileux

- du bas des appareils (fosse et filtre) jusqu'à la génératrice supérieure de ceux-ci : utilisation de sable (non lavé, sable de concassage 0/9mm) bien tassé.
- Faites les raccordements des appareils au fur et à mesure que le niveau de remblai monte.
- la « couverture » au-dessus de la génératrice supérieure des appareils ne peut excéder 30 cm d'épaisseur, en tout ; les couvercles sont apparents et accessibles en permanence ; le passage de véhicules aux abords de la fouille, le dépôt de charges lourdes, la pose en profondeur et la mise en œuvre de réhausse béton (sauf dalle autoportante) **sont strictement interdits**. Le terrain doit être profilé de manière à ce que les eaux de ruissellement s'éloignent des accès à la filière de traitement (fosse toutes eaux, filtre ECOFLO[®], périphériques,...)
- Remblai de finition sur les derniers 15cm avec de la terre végétale, exempt d'éléments caillouteux.



5.2.6 Pose en terrain difficile (sol argileux, à forte hydromorphie, ruissellement, ...), matériau à utiliser et mode de réalisation du remblai de la Filière ECOFLO[®] (fosse + filtre)

- dans tous les cas, s'il s'agit d'un terrain difficile (avec ou sans présence d'eau), le REMBLAI INTÉGRAL (lit de pose + remblai latéraux jusqu'à la cote trou d'homme) de l'ouvrage doit être réalisé au sable (lavé) stabilisé dosé à 200 kg de ciment sec / m³ de sable (granul. 3/6mm).
- pour rappel, dans ces conditions, s'agissant de terrain imperméable (voir 3.1.2), l'infiltration ne peut avoir lieu sous le Filtre ECOFLO[®] ou à ses abords directs.
- le nécessaire doit avoir été fait pour éviter que des eaux de ruissellement soient « captées » par la fouille, l'ouvrage et leurs abords directs – pour plus de précisions, voir « 2.2.2 Filtre compact coco ECOFLO[®] ».

5.2.6.1 Dispositions minimum à prendre en présence de nappe jusqu'à 60 cm de la base du Filtre, cas de l'ancrage de fond de fouille sur radier béton (hauteur maximale tolérée à tout moment de l'année) :

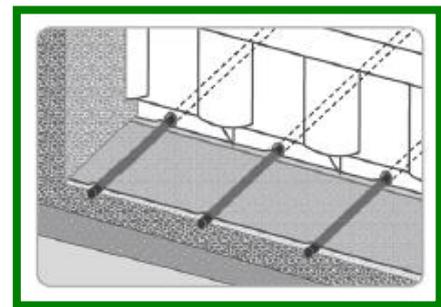
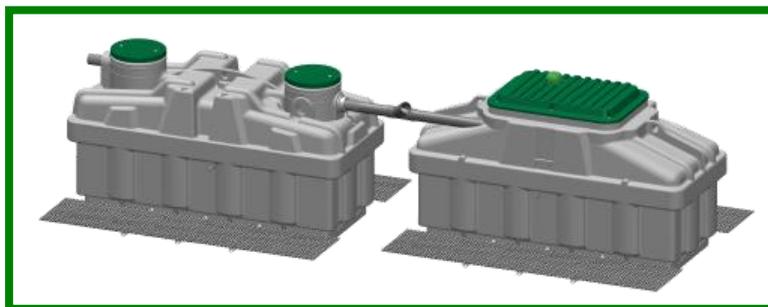
Il s'agit du cas où la nappe phréatique est à un niveau supérieur à celui de la base du dispositif (fosse toutes eaux et filtre ECOFLO®), et/ou dans le cas où les ouvrages risquent d'être soumis à la poussée d'Archimède et de remonter en surface)

Généralités

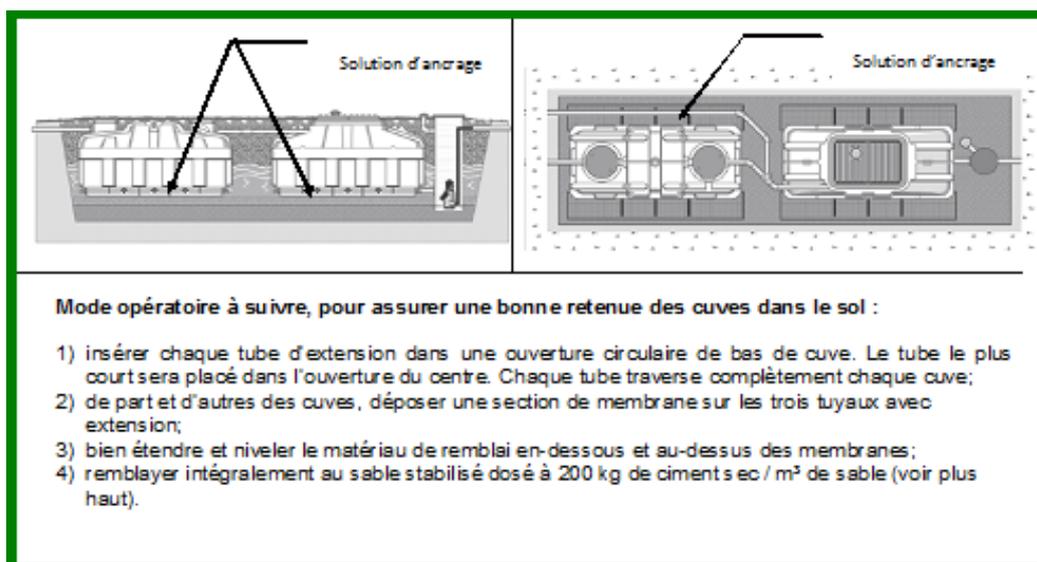
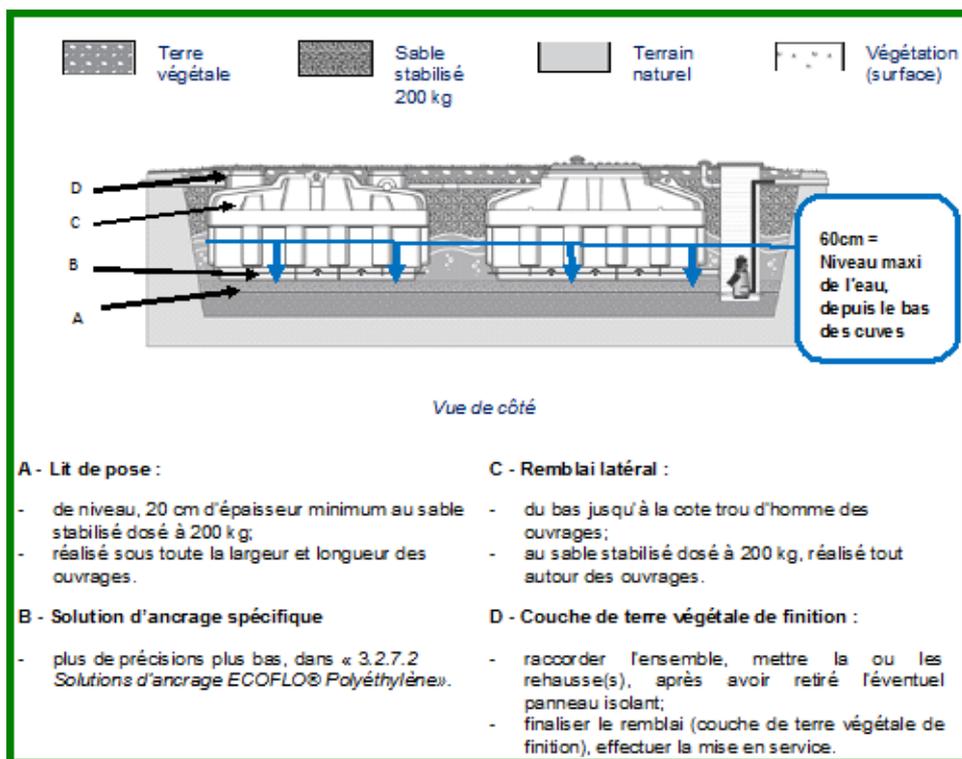
- Prendre les moyens pour que les ouvrages ne soient pas implantés dans un endroit propice aux inondations, apports massifs d'eaux de ruissellement et/ou montée de nappe phréatique (niveau au-dessous duquel le sol est saturé d'eau, NF EN 1085, extrait norme DTU 64.1 - 3.16),
- Les ouvrages ne peuvent pas être « dans l'eau » de plus de 60 cm de hauteur (environ 1/3, mesurés du bas de l'ouvrage préfabriqué), à tout moment de l'année,
- Si les 2 instructions précédentes ne peuvent être suivies, changer la localisation de l'implantation pour atteindre des conditions plus favorables et conformes,
- Dans tous les cas, pour une pose en terrain humide et/ou difficile, avec ou sans sanglage sur radier béton en fond de fouille : lit de pose et remblai intégral sont à réaliser au sable stabilisé dosé à 200 kg de ciment sec / m³ de sable (lavé et exempt de fine).
- En aucun cas, une dalle bétonnée positionnée au-dessus de l'ouvrage – directement comme indirectement – ne peut être mise en œuvre pour empêcher la remontée en surface des ouvrages,
- De même, parce que la sortie des filtres s'effectue en partie basse, les moyens sont pris pour éviter toute remontée d'eau au sein des filtres, par exemple par utilisation d'un poste de relevage (consulter « [1.3.1 Poste de relevage](#) »).

Réalisation

- Pour éviter de franchir la hauteur de 60 cm, les moyens appropriés d'évacuation des eaux doivent être pris (à titre d'exemple : drainage, rabattement de nappe, pose hors d'eau,...)
- Pour contrer les effets de la poussée d'Archimède et éviter une remontée des ouvrages en surface, un ancrage en fond de fouille sera à réaliser :
 - **Le radier béton de fond de fouille présente la largeur et la longueur de l'ouvrage, nécessairement augmentés de 30 cm minimum**
 - Son poids est au moins égal à celui de l'ouvrage rempli d'eau (s'adresser à un bureau d'études)
 - Les ouvrages préfabriqués sont ensuite posés de toute leur longueur et largeur sur le lit de pose de 20cm d'épaisseur minimum au sable stabilisé (dosé à 200 kg de ciment sec/m³ de sable, cf. plus haut) sur le radier béton,
- Suivant le dispositif d'ancrage au radier en béton proposé par le fabricant, présentation en ligne :
 - Sangles d'ancrage concernant les Fosses toutes eaux de 3 à 10 m³ (fosse modèle renforcé dans ce cas) : les sangles d'ancrage sont solidement arrimées aux fers à béton du radier ; elles sont réparties de manière homogène sur la longueur des ouvrages,
 - Dispositif d'ancrage de l' ECOFLO® : mise en place de 3 tubes transversales (L : 2m) dans les orifices en partie basse de l'appareil., destinées à être noyées dans le remblai en sable dosé à 200 kg de ciment sec/m³ de sable.



A. EPURATEUR COCO ECOFLO® EN LIGNE EQUIPE DE LA SOLUTION D'ANCRAGE SPECIFIQUE



B. SOLUTION D'ANCRAGE ECOFLO® POLYÉTHYLÈNE, PRÉSENTATION « EN PACK »

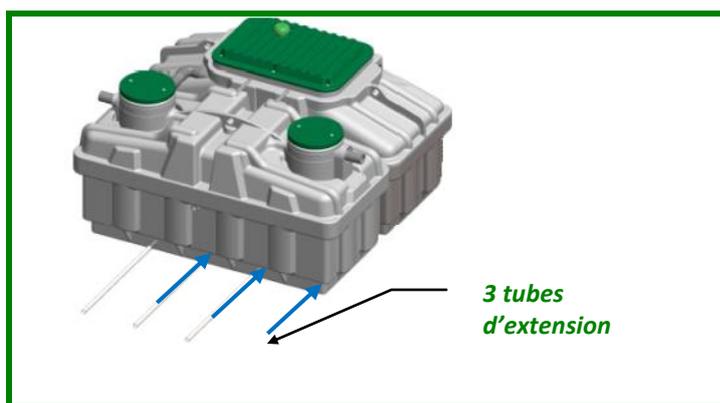
(2 cuves assemblées en usine, fosse septique et filtre) :

Pour l'ensemble monobloc ECOFLO® Polyéthylène en « PACK », la solution d'ancrage :

- comprend 3 tubes en tout (longueur de tube adaptée);
- au-dessus desquels il appartient à l'installateur de couler un lit de béton (ferrailage impératif, comme pour un radier béton) :
 - o de 15 cm d'épaisseur minimum;
 - o pour 2.75m de long et 0.65m de large;
 - o de part et d'autre de l'ECOFLO® Polyéthylène en « PACK ».

Avant toute mise en fouille : les tubes seront positionnés sur le dispositif, et la taille de l'excavation sera prévue en fonction de l'encombrement total.

Solution d'ancrage spécifique pour ECOFLO® Polythylène en présentation « pack »



Solution d'ancrage pour ECOFLO® en « PACK » en place (avec lit de béton)

Mode opératoire à suivre, pour assurer une bonne retenue des cuves dans le sol :

- 1) insérer chaque tube d'extension dans une ouverture circulaire de bas de cuve. Le tube le plus court sera placé dans l'ouverture du centre. Chaque tube traverse complètement l'ensemble monobloc (2 cuves);
- 2) de part et d'autres de l'ensemble monobloc, couler un lit de béton, suivant les instructions définies plus haut sur cette page ; bien étendre et niveler le béton, en-dessous et au-dessus des tubes;
- 3) remblayer intégralement au sable stabilisé dosé à 200 kg de ciment sec / m³ de sable (voir plus haut).

ATTENTION :

Pour ce qui concerne les Filtres ECOFLO® 5 et 6 EH, l'ancrage en fond de fouille se fait avec des tubes d'ancrage D50 mise en place en partie basse de l'appareil, et avec des pattes d'ancrage pour l' ECOFLO® 4EH.

Les fosses toutes eaux, de 3 à 10 m³ en version renforcée, seront ancrées avec des sangles d'ancrage.

De même, le terrain doit être profilé pour que les eaux de ruissellement (ou équivalentes) s'éloignent largement de la fouille, des ouvrages et des accès de l'ensemble de la filière (fosse septique, filtre, périphériques, accessoires, dispositifs d'accès, de ventilation et d'aération,...). Plus de précisions dans « [2.2.2 Filtre compact coco ECOFLO®](#) »

5.2.7 Pose en profondeur ou sous passage de véhicule / dépôt de charges lourdes (>200kg à moins de 3m des fouilles)

Outre les particularités définies dans les points ci-dessous, les instructions apparaissant précédemment (dans « [5.2 EXCAVATION ET MISE EN PLACE DU CAISSON](#) ») doivent être suivies suivant l'environnement in situ (pentes, nature du sol, présence de nappe et hydromorphie, etc...).

Au minimum, les situations suivantes requièrent l'implantation **d'une dalle autoportante de répartition des charges** :

- pose en profondeur (couverture au-dessus des ouvrages de plus de 30 cm Maximum),
- dépôt de charges lourdes (+de 200kg) ou circulation d'engin même ponctuels, à moins de 3 mètres des limites de la fouille d'implantation des ouvrages.

5.2.7.1 Objectif à atteindre par l'utilisation de cette dalle autoportante :

- Permettre* le passage de véhicule au-dessus de l'installation, ou la pose du filtre en profondeur (>30 cm, dans le respect des instructions du Guide d'installation, notamment celles liées à la pose en conditions humides),
- Cela sans endommager les ouvrages ni altérer leur fonctionnement, en recréant des conditions aussi favorables que si le filtre était dépourvu de dalle,... notamment pour :
 - o l'accès facile aux trous d'homme de tous les ouvrages constitutifs de la filière (pour inspection et exploitation),
 - o l'aération efficace et conforme au besoin d'oxygène du Filtre compact coco Premier Tech

Sauf cas de confinement important (en surface et au TN, ou dans le vide sous dalle), l'usage d'un extracteur sur la canalisation d'aération du filtre n'est pas utile. Le ou les chapeaux d'aération initiaux du filtre conviennent à l'usage.

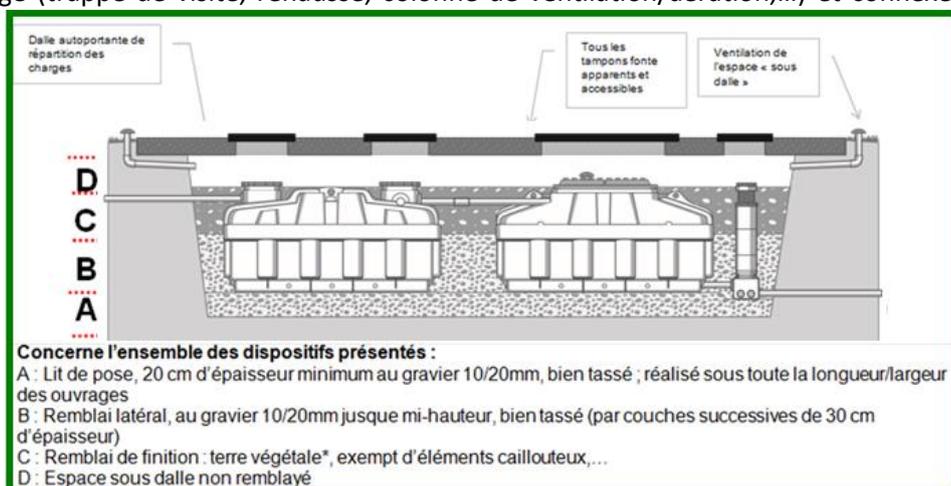
(* : Même si l'instruction majeure consiste à éviter au maximum ce type de mise en œuvre)

5.2.7.2 Conception de la dalle autoportante de répartition des charges :

- Une étude « béton » est à envisager ». La dalle est conçue et positionnée pour « reprendre » et supporter l'ensemble des contraintes qui ne doivent pas s'exercer sur les ouvrages, et/ou éléments connexes
- A cet effet, elle sera armée, reposera sur des poutrelles, et sera totalement désolidarisée de l'ensemble des éléments constitutifs de l'ouvrage (trappe de visite, réhausse, colonne de ventilation/aération,...) et connexes (accessoires et périphériques).

A titre d'exemple, **en aucun cas le béton ne pourra être simplement coulé sur le dessus des ouvrages,**

- Elle repose sur une largeur de 50 cm tout autour de l'excavation, sur un sol naturel stable non remué ou stabilisé* (* apte à assurer la portance de la dalle, sans risques de tassement),



Conseil du fabricant : Pour une dalle utilisée dans le cas d'une pose en profondeur, une attention particulière sera portée au niveau de la nappe phréatique, car les ouvrages ne peuvent être « dans l'eau » de plus de 60 cm de hauteur (mesurés du bas de l'ouvrage préfabriqué), à tout moment de l'année.

5.2.7.3 Remblai et accès aux ouvrages :

- Les ouvrages sont intégralement remblayés – conformément aux instructions adaptées à l'environnement constaté, conformément aux instructions de « 5.2 EXCAVATION ET MISE EN PLACE DU CAISSON » – au moins jusque la cote « accès » (trou d'homme de l'ouvrage). Ne pas remblayer l'espace entre cette cote « accès » et le dessous de la dalle (et aérer cet espace),
- La distance maximum entre le dessus de la dalle et la cote du trou d'homme du Filtre compact coco (sans réhausse) est de 50 cm maximum – cela vaut aussi pour les autres ouvrages et périphériques de la filière. A défaut, l'entretien ne peut plus être réalisé, et le fonctionnement de la filière non garanti.
- Dans la dalle bétonnée, **une trappe d'accès doit être réalisée pour chaque trou d'homme des ouvrages protégés :**
 - o Respect de la forme des trappes d'accès identiques à celles du trou d'homme concerné,
 - o Section de passage d'une longueur et largeur supérieure de 30 cm à celles du trou d'homme concerné (pour chaque trappe du Filtre compact coco, prévoir des accès de 1,50x1,10m minimum),
 - o Pour chaque trappe : cadre et tampon en fonte (tampons type PTT, par exemple) reposant strictement sur la dalle, adaptés à la charge roulante.

5.2.7.4 Mode spécifique d'aération du Filtre compact coco et de ventilation de la filière :

- L'aération du Filtre et la ventilation secondaire (extraction des gaz) de la filière sont essentiels. En cas de circulation d'engin sur la dalle ou pour éviter qu'une canalisation mal désolidarisée n'engendre des poinçonnements et des dommages, il convient souvent de « dévier » les 2 dispositifs,
- Nous conseillons :
 - o qu'ils soient déportés en surface vers la zone sûre la plus proche possible de leur point de départ, hors circulation et hors risque de dégradation, avec un minimum de coudes et de longueur (10 m de canalisation horizontale Maximum), pour conserver un fonctionnement convenable des dispositifs,
 - o pour l'aération du Filtre : retirer le « champignon », le remplacer par un coude adapté avec un tube PVC D.100 mm qui remontera en surface, coiffé par le champignon du couvercle du Filtre,
 - o pour la ventilation secondaire de la filière : ramener la canalisation initiale vers la surface puis vers le faitage (dispositions réglementaires), coiffée par l'extracteur statique ou éolien.
- Dans le cas de plusieurs filtres, il faut nécessairement prévoir autant de canalisations d'aération en surface que de Filtres.

Conseil du fabricant : *plus on va enterrer le Filtre compact coco, moins l'échange d'air sera efficace. En limitant cet enfouissement à la hauteur Maximale autorisée, la situation est idéale à tous niveaux et l'entretien possible. La mise en œuvre d'une dalle autoportante de répartition des charges reste une action contraignante, malgré l'aménagement opéré et les conseils fournis à titre indicatif.*

5.3 CONTRÔLE DU FILTRE COMPACT COCO ECOFLO®

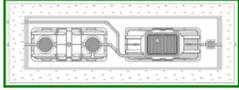
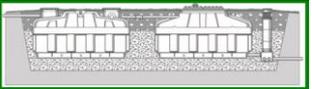
5.3.1 Information du propriétaire et/ou des utilisateurs

- Une fois la pose réalisée, il est très important que le propriétaire soit informé :
- Du fonctionnement de sa nouvelle installation, l'utilisation qu'il peut en faire (Livret propriétaire remis en main propre)
- De ses responsabilités majeures réglementaires, prescrites par l'agrément ministériel et par le fabricant (cf. Livret propriétaire et brochure commerciale) :
 - o Filtre coco : entretien / inspection annuels des composantes et mesure de boues, remplacement du milieu filtrant usagé, entre 12 et 15 ans suivant utilisation.
 - o Vidange fosse toutes eaux régulière (lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile du décanteur, environ tous les 3-4 ans)
- Que l'exploitation est très importante et l'affaire de professionnels, que le fabricant ou ses partenaires disposent de solutions de Services, agissant dans le respect des conditions de validité de la garantie,
- De l'importance de ne pas endommager les installations en place par des comportements inappropriés (circulation de véhicules ou dépôt charges lourdes à moins de 3m des fouilles, déversements de produits parasites) : à cet effet, il est important de communiquer le Livret propriétaire.

5.3.2 Points minimum à vérifier lors de la mise en service

Généralités : Installation et utilisation doivent être conforme à la réglementation (arrêtés ministériels, règlement de SPANC, avis d'agrément, ...), aux instructions (guide de pose, livret propriétaire) du fabricant, aux règles de l'art en vigueur (DTU,...) et à l'étude initiale de filière.

PENSEZ A RETOURNER A PROCAP LA FICHE D'IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE AVEC VOS COORDONNEES

<p>1°) Implantation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Eaux de ruissellement détournées des accès, zone non sujette à inondation et montée de nappe phréatique, à tout moment de l'année ; en cas de forte pente en amont de l'installation, le poseur s'est bien assuré de l'arrêt de toute action mécanique potentielle du terrain <input type="checkbox"/> A moins de 3 mètres des dispositifs, pas de zone roulante, ni de charge importante (plus de 200kg) – sauf dispositif spécifique de protection (dalle béton autoportante, voir le Guide de pose pour précisions) <input type="checkbox"/> Couverts fermés et sécurisés, dépassant du sol d'au moins 50mm <input type="checkbox"/> Canalisations avec pentes : entre 2 et 3 % en amont de filière, entre 1,5 et 2% en amont du filtre ECOFLO (coudes à 45°) <input type="checkbox"/> Évacuation et ventilations conformes à la réglementation (entrée d'air et extraction), ventilation secondaire/extraction piquée entre fosse et filtre (ou sur collecteur d'entrée pour Epurflo® Maxi) 	 <p><i>Eaux de ruissellement détournées des accès</i></p>  <p><i>Ventilation secondaire/extraction piquée entre la fosse et le filtre</i></p>
<p>2°) Remblais (matériaux, épaisseur,...), lit de pose, couverture et distances / fouille</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lit de pose : 20 cm d'épaisseur minimum, sable de concassage (sable stabilisé à 200KG/m³ en terrain difficile) <input type="checkbox"/> Couverture : 30 cm d'épaisseur MAXIMUM au-dessus de la génératrice supérieure des ouvrages (2 rehausses de 15 cm de haut maximum, celles du fabricant : modèles béton ou équivalent interdits) <input type="checkbox"/> Remblais latéraux et finitions : au sable de concassage de la base à la génératrice supérieur, puis remblai de finition à la terre végétale, exempte d'éléments caillouteux,... (remblai intégral au sable stabilisé 200KG de ciment /m³ en terrain difficile) <input type="checkbox"/> Espace ouvrages / fouilles de 30 à 50 cm, remblayé intégralement, fouilles stables <input type="checkbox"/> En cas de pose « complexe » (profondeur, passage véhicules ou dépôt charges lourdes, présence de nappe phréatique nécessitant ancrage,...) les instructions spécifiques du fabricant sont suivies 	
<p>3°) Périphériques et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préfiltre en place, type « à lamelles Premier Tech » (PF17), dans la fosse toutes eaux (côté sortie) <input type="checkbox"/> Présence fortement recommandée d'une boîte de prélèvement en aval du caisson ECOFLO intégrant le Filtre compact organique Premier Tech (ou poste de relevage compact) <input type="checkbox"/> Utilisation éventuelle d'un poste de relevage : ouvrage et pompe en permanence fonctionnels et sécurisés (alarme de niveau, armoire électrique et surveillance très régulière) ; si positionné en amont de la fosse ou du filtre, présence indispensable d'un dispositif de brise jet en amont de l'ouvrage concerné (cela vaut aussi pour une pente de canalisation en amont du ou des ouvrages >à 4%) 	 <p><i>Préfiltre à lamelles Premier Tech dans le traitement primaire</i></p>
<p>4°) Fonctionnement hydraulique et milieu filtrant organique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Écoulement gravitaire depuis la manchette d'alimentation, auget de niveau et fonctionnel (basculement autonome, testé à l'eau), répartition homogène sur toutes les plaques (bien en place) <input type="checkbox"/> Milieu filtrant bien réparti, surface homogène, distance de 2 à 5cm minimum entre le dessous des plaques et la surface du milieu filtrant (passage d'air) <input type="checkbox"/> Aération du Filtre compact coco fonctionnelle (chapeau PVC existant avec passage d'air libre) 	 <p><i>Auget de niveau et basculant, testé à l'eau</i></p>
<p>5°) Accessibilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accessibilité totale aux trous d'homme et sans travaux, pour le personnel professionnel d'exploitation et SPANC (dans la totalité des sections de passage) ; les accès seront spécifiquement élargis s'agissant d'une dalle autoportante de répartition des charges (conformément aux instructions spécifiques du fabricant) 	 <p><i>Couvercles accessibles et sécurisés, aération dégagée et fonctionnelle</i></p>

PENSEZ A FAIRE REALISER L'INSPECTION PAR LE SPANC LOCAL

ENCORE UNE DERNIERE CHOSE :

- Ne jamais planter un arbre à moins de 5 m du couvercle du Filtre ECOFLO® et à moins de 3 m de la zone d'infiltration.
- Ne jamais ouvrir ou accéder à l'intérieur du Filtre ECOFLO® sans autorisation après l'installation finale.
- Ne jamais relier une conduite de drainage, une gouttière de toiture, une pompe de puisard ou d'assèchement ou un drain de climatiseur d'air à votre installation septique. Elle est conçue pour recevoir exclusivement les eaux usées domestiques de l'habitation
- Ne jamais circuler avec un véhicule ni placer d'objets pesant plus de 200 kg à moins de 3 m du couvercle et aviser les personnes responsables de l'aménagement paysager de cette consigne.
- S'il y a un délai entre l'installation initiale et l'aménagement final du terrain, des repères et des barrières protectrices doivent être placés pour identifier le Filtre ECOFLO®, de façon à éviter toute circulation sur l'unité et permettre d'indiquer le niveau final de l'installation. Dans tous les cas toutefois, les ouvrages devront nécessairement être intégralement remblayés dès l'installation initiale
- Interdire l'accumulation de tous matériaux créant une surcharge (ex. : terre, sable, neige compactée, etc.) au-dessus ou aux abords directs de votre installation septique.
- La résidence doit posséder des ventilations conformes à la réglementation.

**Pour tout problème, pièce défectueuse ou manquante,
Contactez PROCAP par téléphone au 05 96 57 10 23 ou par fax au 05 96 51 53 07**

NOTE :

L'installateur est responsable des mesures de sécurité applicables à toutes les étapes de l'installation incluant le port de casque, gants, bottes, lunettes, masque ainsi que l'utilisation du matériel approprié dans les règles de l'a

6. TRANSPORT ET MANUTENTION

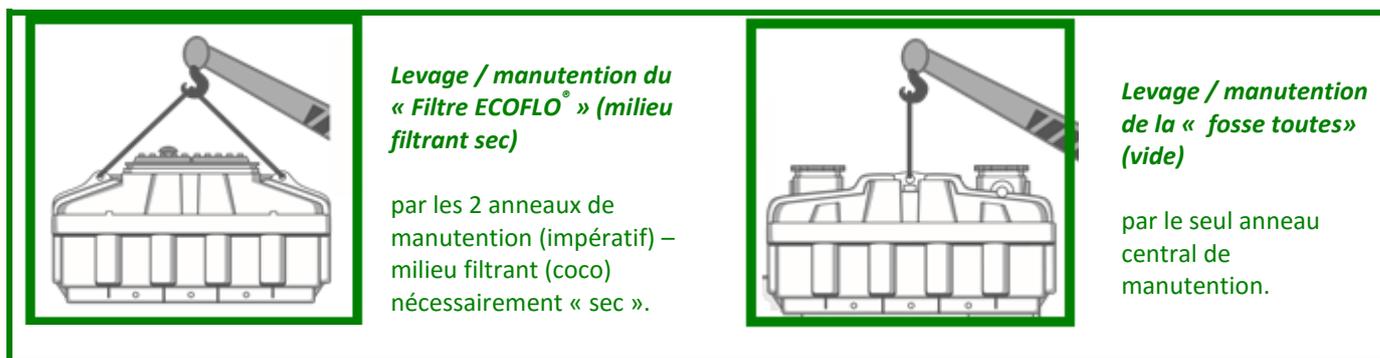
6.1 TRANSPORT JUSQU'AU SITE D'INSTALLATION

(ou vers une zone de stockage)

- Utiliser un véhicule ayant un espace de chargement suffisamment large, long et haut pour permettre de déposer le **Filtre ECOFLO®** en entier
- Arrimer et bloquer le **Filtre ECOFLO®** en utilisant des sangles et un dispositif de blocage appropriés
- Utiliser exclusivement et ensemble les 2 anneaux de levage pour manutentionner le **Filtre ECOFLO®**
- Le transporteur est responsable du respect des règlements du Code de la route et des dommages pouvant survenir lors du transport et de la manutention.
- la manutention doit être effectuée conformément au « 7.2 MANUTENTION ».

6.2 MANUTENTION INDIVIDUELLE DES OUVRAGES

- Il est interdit d'employer des méthodes de manutention risquant d'occasionner des dommages. La manutention du filtre ECOFLO® doit être réalisée avec le milieu filtrant sec (filtre compact coco), ouvrage parfaitement horizontal, en utilisant en même temps et exclusivement les 2 anneaux de levage. Celle de la fosse toutes eaux doit se faire ouvrage totalement vide
- Utiliser les élingues et l'engin de manutention appropriés, adaptés au poids des ouvrages et aux conditions de terrain, dans le respect de règles de sécurité et dans l'optique de préserver l'ouvrage et sa qualité
- Levage/manutention (élingue = angle 45/60°) de l'ensemble par le dispositif de jonction des brins et l'engin approprié
- Le manutentionnaire sur le site est responsable des dommages pouvant survenir du fait d'un non respect des règles de manutention prescrites.



Les modalités de transport et de manutention font l'objet de prescriptions particulières afin d'éviter tous risques, elles doivent respecter les règles de sécurité en vigueur.

6.2.1 Manutention de la filière ECOFLO® Polyéthylène « en ligne »

- Les dispositifs ECOFLO® en ligne doivent être décollés avant toute manutention, et ne peuvent être manipulés que séparément.

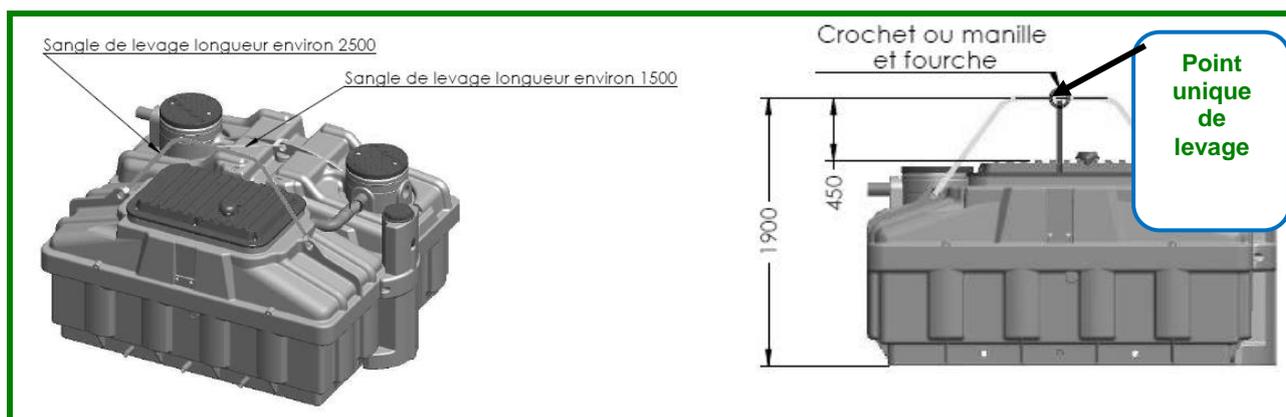
6.2.2 Manutention de la filière ECOFLO® Polyéthylène « en PACK »

- Les dispositifs ECOFLO® Polyéthylène en « pack » doivent être manutentionnés tels que livrés (non séparés);
- Ils seront levés par un point unique de levage constitué d'un ensemble de: 2 sangles de longueur différente (environ 1.50m pour l'un, 2.50m pour l'autre), et d'une boucle unissant les sangles, de résistance suffisante;
- Le levage s'effectue verticalement à l'axe Filtre (couvercle et trou d'homme rectangulaire), par l'utilisation des 2 sangles en même temps (arrimés sur 3 points en tout).

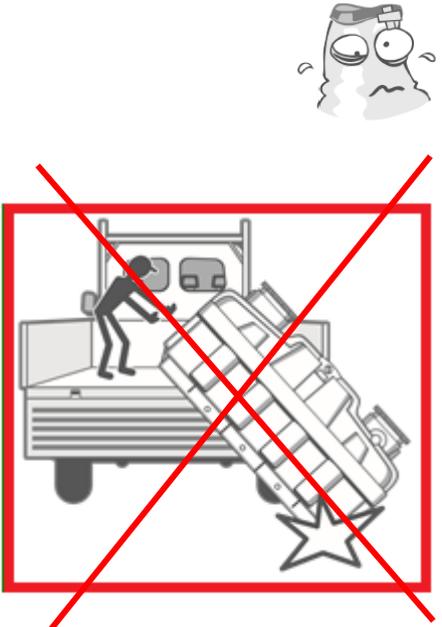
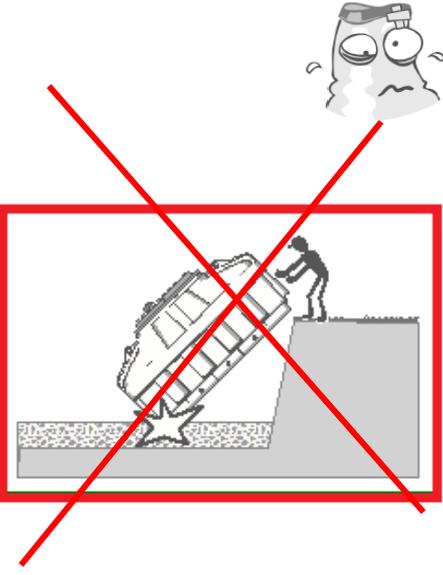
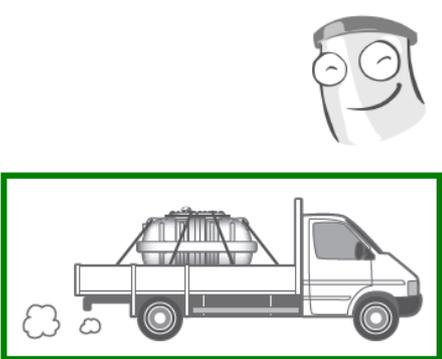
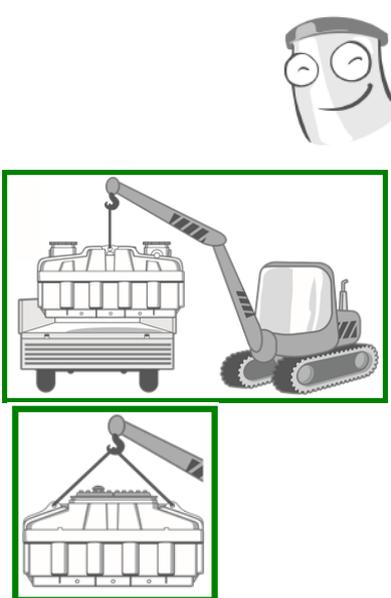
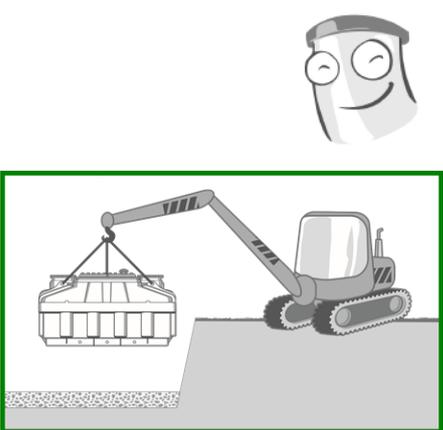


2

Dispositif de levage des ECOFLO® Polyéthylène en présentation « pack »



Rappel

TRANSPORT	DÉCHARGEMENT	MISE EN FOUILLE
<p>non !</p> 	<p>non !</p> 	<p>non !</p> 
<p>oui.</p> 	<p>oui.</p> 	<p>oui.</p> 
<p>Ce qu'il faut faire : l'ouvrage est posé directement « au plancher », correctement arrimé pour éviter qu'il ne bouge lors du transport et protégé si nécessaire</p>	<p>Ce qu'il faut faire : L'ouvrage est déchargé avec l'engin de levage approprié, et manutentionné horizontalement à l'aide de tous ses points de levage, utilisés en même temps</p>	<p>Ce qu'il faut faire : L'ouvrage est mis en fouille avec l'engin de levage approprié, et manutentionné horizontalement à l'aide de tous ses points de levage, utilisés en même temps</p>

7. CERTIFICAT DE GARANTIE DES FILTRES ECOFLO®

1. PRÉAMBULE

PROCAP est fière d'offrir à sa clientèle un produit exclusif en matière de traitement des eaux usées ainsi qu'une garantie innovatrice s'y rattachant.

Pour l'application et l'interprétation des présentes :

- le terme "Propriétaire" devra être entendu du particulier (client final) qui s'est porté(e) initialement acquéreur d'un ou plusieurs filtres ECOFLO® ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « Acquéreur(s) Subséquent(s) »), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit", devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Propriétaire,

- le terme « Filtre » désigne l'enveloppe externe du filtre, le milieu filtrant composé de « copeaux de coco », les composantes internes au filtre, cela à l'exclusion de tout dispositif externe tels que la fosse toutes eaux (toutes eaux), les accessoires (réhausseurs, sangles,... – liste non exhaustive), les périphériques (préfiltres, boîtes à préfiltres, boîte de prélèvement/infiltration, etc... – liste non exhaustive), etc... – liste non exhaustive.

2. NATURE DE LA GARANTIE

PROCAP offre une garantie décennale au Propriétaire quant à l'enveloppe externe contenant le milieu filtrant et au bon fonctionnement du milieu filtrant des filtres ECOFLO®. Cette garantie s'applique à compter de la date de réception par le Propriétaire, à condition que :

- la fosse toutes eaux installée en amont du Filtre ECOFLO® soit pleinement conforme aux indications reportées dans le guide d'installation spécifique au filtre installé,

- que la fosse toutes eaux contienne nécessairement le préfiltre spécifique PREMIER TECH ENVIRONNEMENT (ou équivalent spécifiquement présenté comme tel par PROCAP), proposé par PROCAP, ou que le Filtre soit précédé d'une « BOITE A PREFILTRE » (fabriqué exclusivement par PROCAP) contenant le préfiltre spécifique PREMIER TECH ENVIRONNEMENT (ou équivalent spécifiquement présenté comme tel par PROCAP), installé dans les conditions décrites dans le guide d'installation.

La fosse toutes eaux bénéficie d'une garantie qui lui est propre, proposée par son fabricant.

PROCAP garantit également les composantes internes des Filtres ECOFLO®, contre les vices de fabrication pour une durée de un (1) an à compter de la date d'achat par l'Acquéreur Initial.

Une telle garantie d'efficacité, de bonne fabrication et de durabilité est offerte par PROCAP à sa clientèle.

La garantie conventionnelle de PROCAP est expressément limitée au texte du présent certificat et est valide si l'installation du Filtre ECOFLO® a été exécutée en conformité avec la réglementation applicable et le guide d'installation spécifique au filtre installé.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Propriétaire devra avertir par écrit l'installateur ayant réalisé la mise en œuvre et PROCAP dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que le filtre ECOFLO® présente quelque anomalie ou irrégularité de conception, d'installation ou de fonctionnement.

Pour ce qui concerne PROCAP, l'avis doit être transmis par courrier recommandé à l'adresse ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique

Sur réception de cet avis, PROCAP (ou ses partenaires) effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie. Avant toute visite de PROCAP (en présence de l'ensemble des parties), les mesures conservatoires seront prises par le demandeur et les termes du

contradictoire devront être respectés (notamment pas de modification de l'installation, ouvrages en place et non décaissés,...).

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les dommages ou désordres suivants :

- Tout dommage ou désordre causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, notamment, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, etc... – liste non exhaustive)
- Tout dommage ou désordre causé par la faute ou le fait d'un tiers, ou par un défaut de transport, stockage et/ou manutention/manipulation des ouvrages
- Tout dommage ou désordre résultant d'une mauvaise installation, dimensionnement (non adéquation entre la capacité de traitement de la filière tel que définie dans la désignation de l'appareil choisi (ex : une filière de type « ECOFLO® 5EH-CP » permet de traiter l'équivalent de 5EH) et le débit effectivement à traiter, qualifié en nombre de pièces principales ou nombre d'équivalents habitant selon le cas), modification, correction ou ajout quelconque (non conformes aux principes exposés dans le guide d'installation spécifique à la filière installée)
- Tout dommage ou désordre résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la filière de traitement, qui auront été effectués postérieurement à l'installation du filtre ECOFLO® sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par PROCAP.
- Tout dommage ou désordre causé par l'utilisation d'une fosse toutes eaux non conforme à la réglementation en vigueur et aux spécifications de PROCAP, telles que décrites dans le livret du propriétaire et le guide d'installation spécifique au filtre installé
- Tout dommage ou désordre causé par une exploitation de la fosse toutes eaux non conforme à la réglementation en vigueur et/ou aux spécifications de PROCAP, telles que décrites dans le livret du propriétaire et le guide d'installation spécifique au filtre installé ; dans le cas où la fosse toutes eaux (toutes eaux) n'est pas de marque PROCAP, tout dommage ou désordre causé par une exploitation de la fosse toutes eaux non conforme à la réglementation en vigueur et/ou aux spécifications du fabricant, sous réserve que PROCAP ait été consultés par écrit et ait donné un avis complémentaire ; il appartient au propriétaire de le demander auprès de nos services par courrier recommandé (à l'adresse suivante ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique, en décrivant précisément les caractéristiques de la fosse toutes eaux devant être installée, à l'appui de documentations techniques la concernant directement et très spécifiquement
- Tout dommage ou désordre, si l'installation, l'utilisation et l'exploitation du filtre ECOFLO® ou des ouvrages connexes (fosse toutes eaux, préfiltre,...), à la charge du propriétaire ou de ses ayants droits, n'ont pas été effectués conformément aux prescriptions de PROCAP (ou ses partenaires), tel que précisé notamment dans le guide d'installation spécifique au filtre installé, le livret du propriétaire et tout document fourni avec le filtre ECOFLO® ; en l'absence de ces documents (pour des raisons indépendantes de notre volonté), il appartient au propriétaire de nous les demander par courrier recommandé à l'adresse suivante : ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique
- Tout dommage ou désordre causé par la faute ou le fait du Propriétaire lui-même ou de ses Ayants Droit et notamment le

refus par ce dernier de permettre l'accès au filtre ECOFLO® à des fins d'exploitation

- i) Tout dommage ou désordre, s'il est révélé que le Propriétaire ou ses Ayants Droit ont modifiés l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par le ou les filtres ECOFLO® menant à un changement même ponctuel de la nature, du débit (nombre de pièces principales ou nombre d'équivalents habitants) ou de la qualité des eaux à traiter et/ou menant à un non respect de la réglementation en vigueur et/ou du livret du propriétaire
- j) Tout dommage ou désordre causé lors de travaux rendus nécessaires pour accéder à l'une ou l'autre des pièces du filtres ECOFLO® tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement, passage de véhicules, dépôt de charges lourdes, ou démolition
- k) Tout dommage ou désordre résultant de la nature du sol et/ou du site, condition non rapportée ou rapportée inadéquatement à l'installateur effectuant la mise en œuvre, et/ou à PROCAP (ou ses partenaires), par le Propriétaire ou le professionnel effectuant l'étude du sol et/ou du site.

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

- l) Il est aussi expressément entendu que le Propriétaire ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification au filtre ECOFLO® vendu, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé concomitamment et par écrit l'installateur ayant réalisé la mise en œuvre et PROCAP, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente garantie, et aussi avant que PROCAP (ou ses partenaires) ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis. Pour ce qui concerne PROCAP, l'avis doit être transmis par courrier recommandé à : PROCAP - ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique. Avant toute visite de PROCAP (en présence de l'ensemble des parties), les mesures conservatoires seront prises par le demandeur et les termes du contradictoire devront être respectés (notamment pas de modification de l'installation, ouvrages en place et non décaissés,...).

Si le Propriétaire effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit au filtre ECOFLO® vendu, sans autorisation préalable écrite de PROCAP, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; PROCAP sera alors considéré comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

La responsabilité et les obligations de PROCAP, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront au remplacement – selon le niveau de dysfonctionnement et l'appréciation de PROCAP – du filtre ECOFLO®, et/ou du milieu filtrant, et/ou d'une ou plusieurs composantes internes au filtre ECOFLO® ainsi qu'à la fourniture de la main d'œuvre rendue nécessaire (si applicable) conformément aux paragraphes 3 et 4.

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de PROCAP se limitera aux dispositions prévues au paragraphe 6 de ce certificat de garantie et PROCAP ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Propriétaire ou toute autre partie concernant les filtres ECOFLO®.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Propriétaire à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer à la condition expresse que l'Acquéreur Subséquent ou ses Ayants droit confirme, en transmettant à PROCAP l'« Avis de Transfert de garantie » ci-joint dans un délai raisonnable, qu'il est le nouveau propriétaire, qu'il a pris connaissance du certificat de garantie et qu'il en accepte les conditions.

La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le livret du propriétaire, ou le cas échéant, le programme d'entretien et de suivi du filtre ECOFLO®.

Le défaut de respecter l'ensemble des conditions exposées dans la présente garantie pourra entraîner, à la discrétion de PROCAP, la déchéance de la présente garantie.

9. EXPLOITATION

Pour un fonctionnement sûr et permanent, il appartient au propriétaire de faire le nécessaire pour que le filtre ECOFLO® fasse l'objet d'une EXPLOITATION conforme à nos prescriptions (sous peine de déchéance de la garantie), telles que décrites dans le livret du propriétaire et dans les documents fournis avec le filtre ECOFLO® au propriétaire.

Cette EXPLOITATION demande un savoir faire technique spécifique et le respect de règles d'hygiène et de sécurité, propres à l'Assainissement Non Collectif et à la filière ECOFLO®. En tant que concepteurs et fabricants, nous et nos partenaires (des professionnels formés) sommes sûrement les plus à même de la réaliser efficacement, pour préserver votre installation et votre tranquillité.

L'EXPLOITATION du filtre ECOFLO® doit impérativement être réalisée au moyen de 2 types de prestations interdépendantes et totalement complémentaires : *L'entretien annuel et Tous les 10 ans* le remplacement du milieu filtrant USAGE (*durée variante, selon utilisation)*

Le Propriétaire et/ou ses Ayants Droit permettront à PROCAP (ou ses partenaires dûment autorisés) d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en œuvre de la présente garantie.

Si le Propriétaire et/ ou ses Ayant Droit avisent PROCAP d'une prétendue défectuosité ou anomalie du filtre ECOFLO® et qu'il est révélé, après inspection, soit qu'il n'existe pas de telle défectuosité ou anomalie ou encore que la garantie est exclue ou ne s'applique pas, nous nous réservons le droit de facturer les frais occasionnés par des déplacements et des actions inutiles.

10. DROIT APPLICABLE

Le présent certificat, son interprétation et son exécution sont soumis au droit français. Toute difficulté née entre les parties sera, à défaut de résolution amiable, soumise par la partie la plus diligente au Tribunal de Commerce du domicile du défendeur

11. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes et spécialement du paragraphe 8, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie au paragraphe 2.

Certificat de garantie des fosses septiques jusqu'à 10 m³, accessoires et périphériques d'assainissement non collectif individuel fabriqués par PROCAP

1. PRÉAMBULE

PROCAP est fière de proposer à sa clientèle une gamme exclusive d'ouvrages d'assainissement non collectif.

Pour l'application et l'interprétation des présentes,

- le terme "Propriétaire" devra être entendu du particulier (client final) qui s'est porté(e) initialement acquéreur d'un ou plusieurs ouvrages d'assainissement non collectif fabriqués par PROCAP ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « Acquéreur(s) Subséquent(s) »), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit", devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Propriétaire.

- le terme « fosse toutes eaux » désigne l'enveloppe externe (en PEHD) et ses accessoires directement connexes (un éventuel collecteur intégré en amont, un trou d'homme assemblé sur la fosse toutes eaux, un tube plongeur, les dispositifs internes), à l'exclusion du préfiltre, du couvercle, de ses accessoires et des périphériques d'assainissement non collectif.

- le terme « accessoires » désigne le préfiltre intégré à la fosse toutes eaux, son couvercle, et les accessoires optionnels tels que les réhausseuses, les sangles,

- le terme « périphériques d'assainissement non-collectif » désigne les bacs à graisses, décolloïdeurs, les chasses à auget, les boîtes (répartition, bouclage, collecte, prélèvement/infiltration), les répartiteurs pilotés (manuels et automatiques), les répartiteurs à auget basculant

2. NATURE DE LA GARANTIE

PROCAP offre une garantie décennale au Propriétaire quant à l'enveloppe externe et au bon fonctionnement de la fosse septique. Cette garantie s'applique à compter de la date de réception par le Propriétaire.

PROCAP garantit également les accessoires et les périphériques d'assainissement non-collectif et leur bon fonctionnement contre les vices de fabrication, pour une durée de un (1) an à compter de la date de réception par le Propriétaire.

La garantie conventionnelle de PROCAP est expressément limitée au texte du présent certificat et est valide si l'installation de la fosse toutes eaux (toutes eaux), des accessoires et accessoires optionnels, des périphériques d'assainissement non-collectif, fabriqués par PROCAP a été exécutée en conformité avec la réglementation applicable et le manuel/guide d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Propriétaire devra avertir par écrit l'installateur ayant réalisé la mise en œuvre et PROCAP dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que la fosse toutes eaux, ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif, présentent quelque anomalie ou irrégularité de conception, d'installation ou de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les produits fabriqués par PROCAP, l'avis doit être transmis par courrier recommandé à : PROCAP - ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique.

Sur réception de cet avis, PROCAP effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les dommages ou désordres suivants :

- a) Tout dommage ou désordre causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, ...);
- b) Tout dommage ou désordre causé par la faute ou le fait d'un tiers;
- c) Tout dommage ou désordre causé par un défaut de transport, stockage et manutention/manipulation des fosses septiques (toutes eaux), accessoires et accessoires optionnels, périphériques d'assainissement non-collectif
- d) Tout dommage ou désordre résultant d'une mauvaise installation, dimensionnement (non adéquation entre la capacité de prétraitement de la fosse toutes eaux (toutes eaux), tel qu'exposé dans la réglementation en vigueur, et le débit effectivement à traiter, qualifié en nombre de pièces principales ou nombre d'équivalents habitant selon le cas), modification, correction ou ajout quelconque, non conformes aux principes exposés dans le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage;
- e) Tout dommage ou désordre résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la filière d'assainissement non collectif, effectués postérieurement à l'installation de la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif, sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par PROCAP et non conformes aux principes exposés dans le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage;
- f) Tout dommage ou désordre causé par une exploitation de la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif, non conforme à la réglementation en vigueur et/ou aux spécifications de PROCAP, telles que décrites dans le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage ;
- g) Tout dommage ou désordre, si l'utilisation et l'exploitation de la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif, n'a pas été faite conformément aux instructions et consignes décrites dans le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage et la réglementation en vigueur ; en l'absence du manuel d'installation et d'utilisation (pour des raisons indépendantes de notre volonté), il appartient au propriétaire de nous le demander par courrier recommandé à l'adresse suivante : PROCAP – ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin – Martinique.
- h) Tout dommage ou désordre, s'il est révélé que le Propriétaire ou ses Ayants Droit ont modifiés l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif fabriqués par PROCAP, menant à un changement de la nature, du débit (nombre de pièces principales ou nombre d'équivalents habitants) ou de la qualité des eaux à traiter et/ou menant à un non respect de la réglementation en vigueur et/ou du manuel d'installation et d'utilisation;
- i) Tout dommage ou désordre résultant d'une inadéquation entre le type d'ouvrage choisi et la nature du sol et/ou du site (cas des fosses septiques (toutes eaux) fabriquées par PROCAP, de type MILLENIUM STANDARD, ou RENFORCES spécifiquement adaptés à certaines natures de sol et/ou de site).

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Propriétaire ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification de la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore des périphériques d'assainissement non-collectif, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé concomitamment et par écrit l'installateur ayant réalisé la mise en œuvre et PROCAP, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente garantie, et aussi avant que PROCAP (ou ses partenaires) ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis. Pour ce qui concerne PROCAP, l'avis doit être transmis par courrier recommandé à : PROCAP – ZI de Pelletier – 97232 le Lamentin - Martinique. Le respect du contradictoire est impératif. Les mesures conservatoires doivent aussi être prises.

Si le Propriétaire effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit à la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore aux périphériques d'assainissement non-collectif, sans autorisation préalable écrite de PROCAP, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; PROCAP sera alors considéré comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

La responsabilité et les obligations de PROCAP, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront au remplacement de la fosse toutes eaux (toutes eaux), de ses accessoires et accessoires optionnels, des périphériques d'assainissement non-collectif, ou de pièces manquantes ou défectueuses les concernant, conformément aux paragraphes 3 et 4, ainsi qu'à la fourniture de la main d'œuvre rendue nécessaire (si applicable) conformément aux paragraphes 3 et 4, à l'exclusion de tout autre frais.

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de PROCAP se limitera aux dispositions prévues au paragraphe 6 de ce certificat de garantie et PROCAP ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Propriétaire ou toute autre partie concernant la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore les périphériques d'assainissement non-collectif, fabriqués par PROCAP

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage.

Le défaut de respecter l'ensemble des conditions exposées dans la présente garantie pourra entraîner, à la discrétion de PROCAP, la déchéance de la présente garantie.

9. EXPLOITATION

Pour un fonctionnement sûr et permanent, il appartient au propriétaire de respecter les instructions d'exploitation exposées dans le manuel d'installation et d'utilisation livré avec chaque ouvrage et de respecter la réglementation en vigueur.

Si le Propriétaire et/ ou ses Ayant Droit avisent PROCAP d'une prétendue défectuosité ou anomalie de la fosse toutes eaux (toutes eaux), ses accessoires et accessoires optionnels, ou encore des périphériques d'assainissement non-collectif, et qu'il est révélé, après inspection, soit qu'il n'existe pas de telle défectuosité

ou anomalie ou encore que la garantie est exclue ou ne s'applique pas, nous nous réservons le droit de facturer les frais occasionnés par des déplacements et des actions inutiles.

10. DROIT APPLICABLE

Le présent certificat, son interprétation et son exécution sont soumis au droit français. Toute difficulté née entre les parties sera, à défaut de résolution amiable, soumise par la partie la plus diligente au Tribunal de Commerce du domicile du défendeur

11. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

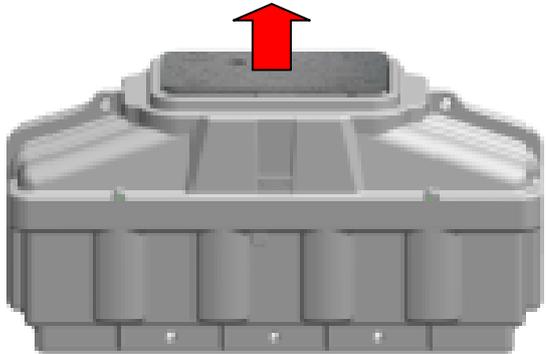
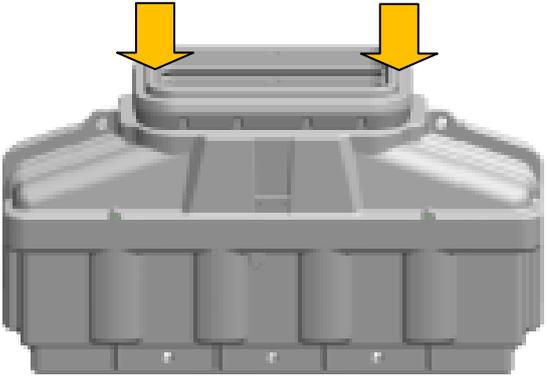
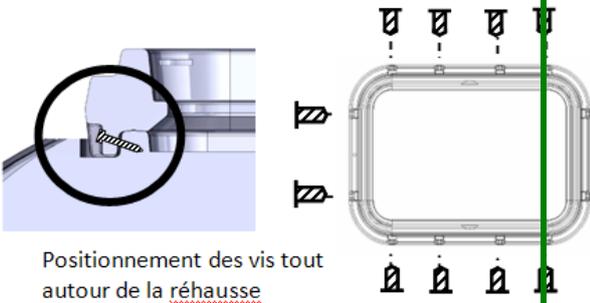
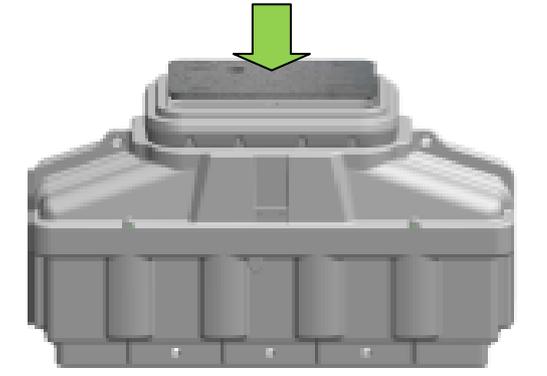
Sous réserve des dispositions des présentes et spécialement du paragraphe 8, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie au paragraphe 2.

Filtre ECOFLO® PEHD

Annexe 1 - Montage des réhausse et positionnement de la « plaque isolante » (les visuels présentés dans ce document sont non contractuels)

Pour rappel : si un réhaussement de la trappe d'accès est nécessaire, POSITIONNER UN MAXIMUM DE DEUX réhausse (15 cm de hauteur par réhausse) proposées par le fabricant

Une fois l'aménagement paysager complété, le couvercle du caisson doit dépasser de 50 mm de la surface du terrain fini.

<p>1</p>		<p>Déposer le couvercle et <u>extraire la plaque d'isolation</u> en utilisant les 2 poignées</p>
<p>2</p>		<p>Mettre en place la réhausse sur le trou d'homme de la cuve intégrant le Filtre coco Premier Tech</p> <p>La fixer de part et d'autre à l'aide des 12 vis (jointes à la réhausse)</p>  <p>Positionnement des vis tout autour de la réhausse</p>
<p>3</p>		<p>Repositionner la plaque isolante en contrôlant le bon alignement entre le trou de ventilation de la plaque et le chapeau de ventilation du couvercle</p> <p>Plaque isolante non présente sur installations DOM TOM.</p> <p>Refermer le couvercle et le verrouiller</p>

Pour les poses en conditions dites "difficiles" il est nécessaire et impératif de procéder à l'ancrage du module en fond de fouille.

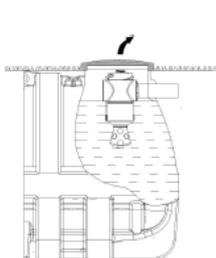
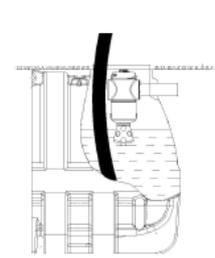
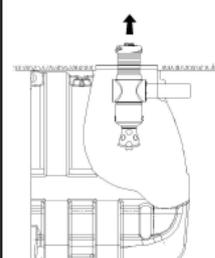
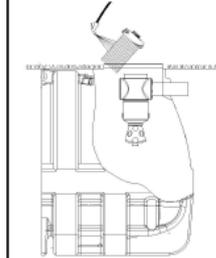
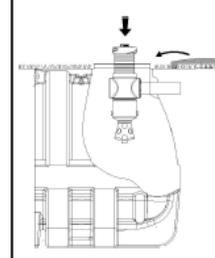
Dans le cas de l'ECOFLO® 5EH et de l'utilisation des tubes traversants, la présence du lit de pose n'est pas obligatoire entre le Filtre ECOFLO® et le radier béton d'ancrage de fond de fouille.

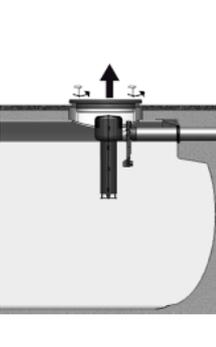
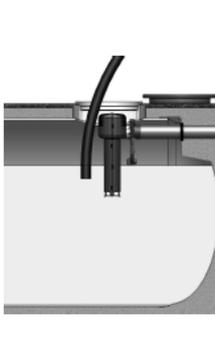
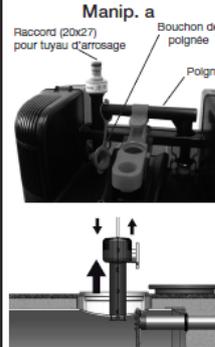
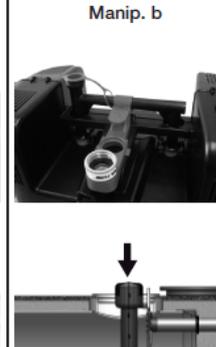
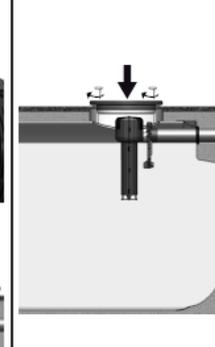
Le radier béton d'ancrage est dimensionné et conçu pour compenser la poussée d'Archimède. Il fera l'objet d'une étude spécifique par un organisme spécialisé.

Pour réaliser cette opération, procéder comme suit :

- 1°) Positionner le filtre ECOFLO® directement sur le radier béton d'ancrage de fond de fouille (sans lit de pose)
- 2°) Positionner les 3 tubes L : 2m d'ancrage au travers du filtre, avec dépassement de même longueur de chaque côté
- 3°) Remblai en béton (20 cm d'épaisseur minimum), avec le même matériau que celui utilisé pour le radier béton**
- 4°) Procéder au remblaiement suivant nos spécifications.

(opération à réaliser lors de la vidange de la fosse septique toutes eaux ; visuels non contractuels)

Réalisation du nettoyage pour le préfiltre EFT 080				
<p>Étape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> localiser le trou d'homme de la fosse septique après avoir déverrouillé le couvercle (1/4 de tour), retirer le couvercle, signaler l'intervention et sécuriser les abords s'assurer qu'il n'y a pas d'arrivée d'eau dans la fosse septique lorsque le préfiltre est retiré pour son nettoyage 	<p>Étape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> vidanger tout ou partie de la fosse (si nécessaire) 	<p>Étape 3</p> <ul style="list-style-type: none"> dévisser retirer la cartouche (1/4 de tour) sortir la cartouche de l'enveloppe de préfiltre 	<p>Étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> tenir la cartouche du préfiltre au-dessus du trou d'homme, la nettoyer au jet d'eau, en veillant à faire tomber les boues dans la fosse (pas dans l'enveloppe de préfiltre) 	<p>Étape 5</p> <ul style="list-style-type: none"> repositionner la cartouche dans l'enveloppe du préfiltre. repositionner le couvercle et le sécuriser (verrouillage 1/4 de tour)
				

Réalisation du nettoyage pour le préfiltre PURFLO PF 17				
<p>Étape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> localiser le trou d'homme de la fosse septique après avoir déverrouillé le couvercle (1/4 de tour), retirer le couvercle, signaler l'intervention et sécuriser les abords s'assurer qu'il n'y a pas d'arrivée d'eau dans la fosse septique lorsque le préfiltre est retiré pour son nettoyage 	<p>Étape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> vidanger tout ou partie de la fosse (si nécessaire) 	<p>Étape 3</p> <ul style="list-style-type: none"> extraire verticalement et totalement le préfiltre en utilisant la poignée, jusqu'à déconnexion du C.P.S. s'assurer que la guillotine du C.P.S. obstrue bien la sortie de la fosse retirer le bouchon de la poignée, positionner raccord pour tuyau d'arrosage (Manip. a)* sur le raccord du préfiltre, brancher le tuyau, positionner le préfiltre au-dessus du trou d'homme, puis ouvrir l'arrivée d'eau poignée en main, effectuer des mouvements de va-et-vient verticaux répétés, en amplitude maximum, pour rincer l'intérieur du dispositif et laisser les matières retomber dans la fosse (*orifice mâle 20x27) 	<p>Étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> fermer l'arrivée d'eau, retirer le tuyau d'arrosage, repositionner le bouchon de la poignée, replacer le raccord pour tuyau d'arrosage dans son logement initial (Manip. b), repositionner le préfiltre sur le C.P.S. faire descendre le préfiltre et le C.P.S. vers le bas, jusqu'en butée la guillotine du C.P.S. doit avoir libéré la sortie de la fosse 	<p>Étape 5</p> <ul style="list-style-type: none"> repositionner le couvercle et le sécuriser (verrouillage 1/4 de tour)
		<p>Manip. a</p>  <p>Raccord (20x27) pour tuyau d'arrosage, Bouchon de poignée, Poignée</p>	<p>Manip. b</p> 	

ATTENTION DANS LES 2 CAS : cette opération doit intégralement et impérativement être réalisée par un professionnel, dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de sécurité avec, au minimum, le respect de nos instructions apparaissant dans ""4-2°) SYSTEME TRAITEMENT PRIMAIRE""



Filière compacte coco ECOFLO® 4 à 20 EH
Gamme filtres à fragments de coco en PEHD

Numéro national d'agrément ministériel : N° 2012-026-ext10 à 2012-026-ext20
(Les visuels présentés dans ce document sont non contractuels)



MARTINIQUE-ZA de Pelletier-97232 Lamentin

0596571023 0596515307 procap2@procap.fr

GUADELOUPE-651 rue de la chapelle-ZI Jarry-97122 Baie Mahault

0590381414 0590327783 procap2@procap.fr

GUYANE-15 Lot ZI ColleryIII-97300 CAYENNE

0594257494 0594376263 procap2@procap.fr